



La vie à Audrix

> Éditorial

Après un printemps pluvieux, le journal devait accompagner l'apparition de l'été présent au rendez-vous avec son programme de journées ensoleillées, laissant présager des moments de vacances et de détente mérités.

L'été a eu lieu, et le journal n'est pas paru. Certains diront que les fidèles rédacteurs se sont laissés bercer par la chaleur, ce qui ne laisserait présager rien de bon avec le réchauffement climatique... D'autres diront plutôt que c'est une belle astuce de marketing pour créer le besoin de vite retrouver des pages d'écriture qui leur ont tant manqué. La vérité est toute simple. Comme pour beaucoup, le temps s'accélère et les personnes qui œuvrent pour une activité communautaire sont de plus en plus les mêmes, et ne pouvant multiplier leur bonne volonté, elles sont souvent dans un perpétuel RTT, c'est-à-dire comme tout le monde l'aura compris, dans un Rattrapage du Temps de Travail.

Alors, après avoir été à la recherche de ce temps si précieux, l'équipe du Journal vous propose dorénavant un numéro par an qui paraîtra à la fin de l'année, tel un cadeau de Noël.

Les pages qui vont s'ouvrir à vous composent les étapes d'une belle promenade à travers la vie de notre village. L'ensemble de personnes généreuses et valeureuses, élus, membres d'association, bénévoles, participants, font vivre chaque moment d'une histoire qui s'écrit chaque jour.

Les textes qui vont défiler nous rappellent que la paix de notre Europe nous donne la possibilité d'écrire en toute liberté, que cette paix fraternelle est le meilleur défenseur face à la barbarie qui prend possession de la terre.

Les lettres qui vont défiler sous vos yeux, défilent au son d'une liberté d'écrire s'appuyant sur la sincérité intellectuelle, garant des valeurs du journal, s'écartant de tout propos polémique, ou tout texte favorisant la rumeur.

Ce sont alors une variété de mots qui décorent notre quotidien, et viennent au fil des années consolider les piliers de notre journal, indépendant car fruit de notre participation active. Aussi, nous vous rappelons que votre énergie est bienvenue pour la rédaction des futurs articles, et nous vous garantissons que l'énergie que vous pourrez apporter sera renouvelable, car partagée et multipliée. N'hésitez pas à venir écrire des belles pages, avec vos mots, avec passion, plaisir, vérité, et bienveillance.

> Sommaire

Éditorial

Le billet du Maire

Informations municipales

- *Registre des délibérations*
- *Commémorations*
- *Activités municipales*
- *Etat civil*
- *Infos*
 - *Réfection des abords de la piscine*
 - *Bornes recharge véhicule électrique*
 - *PLU intercommunal*
 - *Dénomination et numérotation des rues*
 - *Grappe de Cyrano*

Vie associative:

- *Association Animation Audrix*
- *Les p'tits d'Hommes*
- *Amicale Laïque*
- *APPEL*
- *Musique en Périgord*
- *Lavikiva*
- *Morescarole*
- *Qi Gong*
- *Echanges et vie*
- *L'arche d'Abraham*

Libres propos

- *Je ne sais pas où on va, mais on y va*
- *Un baptême historique à Audrix au XVIIIème siècle*
- *Bail des vignes pour Jean Hymbert*
- *Un peu d'occitan*

Récréation

- *Contes et rimes*

> Billet du Maire

2017, année de passage.

Depuis longtemps déjà, notre commune a fait sentir son besoin de trouver sa vraie place au sein des nouveaux territoires. Que ce soit lors des diverses manifestations locales, ou à l'occasion de réunions publiques, les élus ont pris en compte cet état de fait.

Comme cela avait été dit et souligné au fil des précédents bulletins, les habitants et résidents de notre commune se tournent vers Le Bugue qui est leur bassin de vie naturel. Là, s'y trouvent tous les services de proximité, non seulement les commerces, les services fiscaux et postaux, mais encore et surtout les services de santé, les écoles, les équipements sportifs...

Fort de l'adhésion d'une grande majorité des audrixiens au projet de changer de communauté de communes, le Conseil Municipal a pris la décision d'entreprendre les démarches nécessaires pour quitter la communauté de communes Vallée Dordogne-Fôret Bessède. Les services de la préfecture, ayant pris en compte la réalité de la position géographique de notre commune, a conforté notre résolution de rejoindre la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, comme l'a fait depuis longtemps la commune voisine et amie de Saint-Chamassy.

Rien n'est allé sans peine, pour autant. Quitter un groupe de personnes avec lequel nous avons travaillé plus de 15 années a été difficile à bien des points de vue. La plupart des élus de la communauté de communes Vallée Dordogne-Fôret Bessède, même s'ils regrettent notre départ, savent que cette décision, loin d'avoir été prise à la légère, a été longuement mûrie ; ils la comprennent et l'admettent maintenant.

Donc, dès janvier, Audrix a rallié la communauté de communes de la Vallée l'Homme.

2017, année de bouleversement.

C'est le début de réformes qui vont délocaliser les décisions qui, jusque là, étaient prises au sein du conseil municipal, touchant, entre autres secteurs, l'aide sociale, la gestion de l'eau, l'assainissement, l'urbanisme...

Ceux qui auront ce pouvoir de décision ne seront peut-être pas mieux placés qu'un maire, qu'un adjoint et n'auront sans doute pas la même approche et la même sensibilité quant à nos divers territoires que ceux qui le vivent.

Il faudra veiller, alors, à ce que soit préservée l'originalité de chacune de nos petites communes qui fait tout le charme et la richesse de notre Périgord.

2017, année d'élections.

Les présidentielles en mai, et, en suivant, les législatives.

Faisons le vœu que ce qui sortira des urnes sera bon pour nos communes, nos territoires, notre région, notre pays.

Claude THUILLIER

> Informations municipales

... EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ...

◆ Séance du 23 janvier 2016

Demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements - Délibération N° 1-2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 et adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessous:

DEPENSES	
Travaux HT	166 790,00 €
TVA 20%	33 358,00 €
Travaux TTC	200 148,00 €

RECETTES	
DETR 40%	66 716,00 €
Conseil départemental Aménagement bourg 25%	41 697,00 €
Reste à la commune HT	58 377,00€
Reste à la commune TTC	70 052,40 €

Participation aux garanties de protection sociale complémentaire des agents - Délibération N° 2-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide, sous réserve de l'avis du Comité technique, de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, d'adopter un montant mensuel de la participation et de le fixer à 20 € par agent dans le domaine de la santé et de fixer au 1^{er} janvier 2016 l'application de cette disposition.

Approbation compte rendu conseil municipal du 4 décembre 2015 - Délibération N° 3-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants valide le compte rendu du conseil en date du 4 décembre 2015.

Convention Fourrière - Délibération N° 4-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte les termes de la convention fourrière 2016 à intervenir entre la commune et la SPA de Bergerac et le montant de la cotisation qui s'élève à 189,15 € pour l'année 2016.

Amortissements travaux d'éclairage public - Délibération N° 5-2016

Amené à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide une durée d'amortissement de 10 ans pour les travaux d'éclairage public du parking de la salle polyvalente.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aménagement de bourg - Délibération N° 6-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide de solliciter une subvention au titre de l'aménagement du bourg auprès du Conseil Départemental et adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessous.

DEPENSES	
Travaux HT	166 790,00 €
TVA 20 %	33 358,00 €
Travaux TTC	200 148,00 €

RECETTES	
DETR 40 %	66 716,00 €
Conseil départemental Aménagement bourg 25 %	41 697,00 €
Reste à la commune HT	58 377,00 €
Reste à la commune TTC	70 052,40 €

Demande de subvention au titre du contrat d'objectif auprès du Conseil Départemental - Délibération N° 7-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide de solliciter une subvention au titre du contrat d'objectif du Conseil Départemental et adopte le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	
Travaux HT	72 120 €
TVA	14 424 €
Travaux TTC	86 544 €

RECETTES	
Conseil Départemental Contrat objectif	26 000 €
Reste à la commune HT	46 120 €
Reste à la commune TTC	55 344 €

Don amicale Laïque - Délibération N° 8-2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Amicale Laïque rembourse à la commune sous forme de don la participation des habitants au repas communal.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte le don de l'Amicale Laïque d'un montant de 340 euros.

Régime indemnitaire - Délibération N° 9-2016

Monsieur le Maire rappelle qu'un régime indemnitaire a été institué pour les agents de la commune.

Au regard des nouveaux taux de base liés à la prime de service et de rendement fixés par le décret du 15 décembre 2009, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une mise à jour du régime indemnitaire.

Appelé à se prononcer et après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants décident de maintenir et de voter les indemnités au profit des personnels suivants, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur, et les coefficients multiplicateurs comme ci-après :

Ces indemnités sont proportionnelles à la quotité d'emploi de chaque agent ;

Ces indemnités seront versées mensuellement ;

L'attribution du régime indemnitaire sera maintenu en intégralité à chaque agent pendant les périodes de congés de maladie ordinaire, congé de maternité, congé d'adoption, congé de présence parentale, congé de paternité, et proportionnellement à la quotité de traitement servi pendant les périodes de congé de longue maladie, de grave maladie et de congé longue durée.

Monsieur le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le coefficient multiplicateur attribué à chaque agent selon les critères suivants :

Responsable du service administratif (rédacteur): 4,85

Responsable du service technique (adjoint technique 2^{ème} classe) : 3,74

Adjoint au responsable (adjoint technique 1^{ère} classe) : 1,24

Grade	Taux de référence
Adjoint technique 2eme classe	449,28
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	464,30
Rédacteur jusqu'au 5eme échelon	588,69

♦ Séance du 11 mars 2016

Approbation compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2016. - Délibération N° 10-2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants valide le compte rendu du conseil municipal en date du 23 janvier 2016.

Budget 2016 – Ouverture de crédits en investissement - Délibération N° 11-2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet d'ouvrir des crédits de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant l'utilité de cette mesure Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits d'investissement sur le budget principal comme suit :

article 16878 : 509,75 € pour le SDE 24

article 2313 opération 35 : 3 866,55 € pour l'entreprise JME dans le cadre du marché de la salle polyvalente.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve cette ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 aux articles suivants :

• article 16878 : 509,75 € pour SDE 24

• article 2313 opération 35 : 2866,55 € pour l'entreprise JME dans le cadre du marché de la salle polyvalente.

Choix des entreprises pour travaux logements communaux du bourg - Délibération N° 12-2016

Compte tenu du mauvais état des menuiseries des logements communaux dans le bourg, il est indispensable de procéder à leur remplacement.

Monsieur le Maire a reçu plusieurs entreprises, les différents devis ont été étudiés et présentés.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la proposition de l'entreprise Design menuiseries pour un montant total de 12 784,51 € TTC et décide d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2016, en section d'investissement.

Choix des entreprises – Aménagement divers salle polyvalente - Délibération N° 13 -2016

Après plusieurs mois d'utilisation, il a été constaté qu'il est indispensable de mettre en place des volets occultants et un silencieux acoustique à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire a reçu plusieurs entreprises.

Les différents devis ont été étudiés et présentés.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte la proposition de l'entreprise SARL Christian Brusquand pour la mise en place d'un brise soleil à la salle ados pour un montant de 1 412,14 € TTC, la proposition de l'entreprise Périgord Alu pour la mise en place de volets sur les baies vitrées pour un montant de 4 214,40 € TTC, la proposition de l'entreprise Périgord Alu pour la mise en place de volets occultants sur les parties supérieures des baies vitrées pour un montant de 10 260,00 € TTC et la proposition de l'entreprise Périgord Alu pour la mise en place d'un silencieux acoustique pour un montant de 1 910,40€ TTC.

Choix des entreprises – Travaux plage piscine - Délibération N° 14-2016

Compte tenu du mauvais état de la plage autour de la piscine municipale, il est nécessaire de prévoir des travaux de rénovation par le remplacement de la plage en pierre par une plage en bois.

Monsieur le Maire a reçu plusieurs entreprises.

Les différents devis ont été étudiés et présentés.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la proposition de l'entreprise LATISSE pour un montant total de 26 205,83 € TTC.

Augmentation des loyers des logements communaux Délibération N° 15-2016

Monsieur le Maire propose une augmentation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2016 conformément à l'indice de référence du 3^{ème} trimestre 2015 (125,26), soit 0,02% d'augmentation.

Amené à se prononcer, le conseil municipal par 0 voix Contre, 1 abstention et 10 voix Pour décide d'augmenter les loyers des logements communaux à partir du 1^{er} juillet 2016 et de demander aux locataires à partir du 1^{er} juillet 2016 les montants suivants :

AOUISET : 347,33 € - BEYNEY : 513,48 - FERRANDON : 459,17 € - COMBE : 506,38 € - HOLOGNE : 354,66 €

Cession terrain communal - Délibération N° 16-2016

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain cadastré section B n°640 au lieu-dit « les rats ». Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Riaudel a fait part à la commune de son souhait d'acquérir une partie de cette parcelle (3 500 m²) afin d'y installer son entreprise de maçonnerie et sa maison d'habitation.

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve de céder 3 500m² de la parcelle cadastrée section B numéro 640 à Monsieur Riaudel pour le prix de 25 000 €, décide de procéder à la division du terrain et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Choix d'un avocat et recours au tribunal administratif Délibération N° 17-2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de refus de défrichement qui a été prise par le Préfet de la Dordogne pour la parcelle section B n°1062 appartenant à Mesdames Teillet Fernande et Teillet Florence.

Monsieur le Maire explique que les propriétaires souhaitent contester cette décision et propose que la commune intervienne volontairement à l'instance pour soutenir la demande d'annulation des propriétaires et faire valoir le grief occasionné pour les propriétaires et pour la commune.

Un seul avocat pourrait intervenir au nom et pour le compte des conjoints Teillet et pour le compte de la commune.

Plusieurs avocats ont été consultés.

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'accepter la proposition de Maître Ferrand Thomas, avocat à la cour de Bordeaux pour contester la décision du refus de défricher du Préfet de la Dordogne en date du 18 janvier 2016.

Compte administratif 2015 du budget de l'atelier relais Délibération N° 18-2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
96,57 €	4 434,00 €	23 306,94 €	4 686,13 €

Budget annexe atelier relais – Affectation du résultat Délibération N° 19-2016

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'affecter 4 337,43 € au compte 1068

Budget annexe atelier relais – Vote du compte de gestion - Délibération N° 20-2016

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable au compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 du budget annexe atelier relais.

Budget annexe atelier relais – Budget primitif 2016 Délibération N° 21-2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 au budget annexe atelier relais qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes :	22 570,21 €
Section d'investissement, en dépenses et en recettes :	26 878,85 €

Compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement - Délibération N° 22-2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
15 481,20 €	19 978,15 €	11 707,96 €	27 344,51 €

Budget annexe assainissement – Vote du compte de gestion - Délibération N° 23-2016

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable au compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 du budget annexe assainissement.

Budget annexe assainissement – Budget primitif 2016 Délibération N° 24-2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement,
en dépenses et en recettes : 20 713,95 €
Section d'investissement,
en dépenses et en recettes : 45 409,55 €

Compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau Délibération N° 25-2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
55 318,79 €	78 542,79 €	8 876,60 €	15 702,49 €

Budget annexe eau – Vote du compte de gestion Délibération N° 26-2016

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable au compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 du budget annexe de l'eau

Budget annexe eau – Budget primitif 2016 Délibération N° 27-2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 du budget annexe de l'eau qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement,
en dépenses et en recettes : 73 586,00 €
Section d'investissement,
en dépenses et en recettes : 25 273,89 €

Etude renforcement réseau eau potable Délibération N° 28-2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que à l'occasion du diagnostic du réseau en eau potable sur la commune, il a été relevé une zone défaillante entre la sortie du bourg d'Audrix et le gouffre de Proumeyssac, ayant un débit avec des vitesses élevées témoignant d'un réseau sous dimensionné.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer une étude pour améliorer ce réseau.

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide d'engager une étude pour améliorer le réseau entre la sortie du bourg et le gouffre de Proumeyssac.

♦ Séance du 8 avril 2016

Travaux aménagement chemin accès lieu-dit « les rats » Délibération N° 29-2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la parcelle communale section B n° 640 est en cours d'acquisition pour partie par Monsieur Riaudel.

Il faut aménager le chemin d'accès.

Plusieurs devis ont été demandés.

Seule une entreprise a répondu.

Aussi pour ne pas retarder les travaux, Monsieur le Maire, propose de désigner une commission afin de valider un devis et choisir une entreprise avant le prochain conseil municipal.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte de créer une commission chargée de choisir une entreprise pour les travaux d'aménagement du chemin « Lieu- dit Les Rats » avant le prochain conseil municipal, nomme à cette commission : Claude Thuillier, Michèle Cibert, Catherine Lech, Claude Leclerc, Jean-Claude Leurs, Bruno Bassano, Eric Marc Veyrent et mandate Monsieur Le Maire pour signer le devis de l'entreprise choisie par la commission.

Budget principal – Compte administratif 2015 Délibération N° 30-2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
221 149,59€	552 570,47 €	418 795,26 €	374 465,17 €

Budget principal – Affectation du résultat Délibérations N° 31-2016

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'affecter 44 330,09 € au compte 1068

Budget principal – Vote du compte de gestion 2015 Délibération N° 32-2016

Amené à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable au compte de gestion du trésorier pour l'année 2015 du budget principal.

Vote des 4 taxes directes locales pour 2016 Délibération N° 33-2016

Monsieur le Maire précise que sans augmentation des taux, le produit attendu s'élèvera à 62 456 € pour l'année 2016.

Au regard de l'équilibre budgétaire, Monsieur le Maire propose de voter les mêmes taux qu'en 2015.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas augmenter le taux des 4 taxes et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2016 :

Taxe habitation : 9,30 %

Taxe foncière (bâti) : 3,94 %

Taxe foncière (non bâti) : 62,68 %

CFE : 15,33 %

Budget principal – Budget primitif 2016 Délibération N° 34-2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 du budget principal qui s'établit comme suit :

section de fonctionnement, en recettes et en dépenses : 569 209,79 €

section d'investissement, en recettes et en dépenses : 434 171,09 €

**Acte administratif pour changement d'assiette du chemin rural au lieu dit « Labatut » -
Délibération N° 35-2016**

Monsieur le Maire rappelle le bornage effectué par le cabinet de géomètre Pérusin pour régulariser le tracé du chemin de Labatut sur les parcelles de Monsieur Francès, Monsieur Boon et la commune de Audrix.

Il serait plus avantageux d'effectuer cette régularisation sous la forme d'acte administratif.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve le projet et considérant que Monsieur Le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, désigne Monsieur Bruno BASSANO, Maire adjoint pour représenter la commune et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Réclamation facture eau - Délibération N° 36-2016

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de Monsieur Boon une réclamation pour sa facture d'eau de 2015 sur la consommation de 2014 suite à une fuite en partie mal réparée par la commune .

Monsieur Le Maire propose de faire un dégrèvement de 100m3 à Monsieur Boon.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix CONTRE et 7 voix POUR décide d'accorder un dégrèvement de 100 m3 à Monsieur Boon sur sa facture d'eau de 2015 pour sa consommation 2014.

Subventions aux associations - Délibération N° 37-2016

Monsieur Le Maire propose les subventions suivantes et précise que les membres du conseil impliqués dans les associations concernées ne peuvent pas prendre part au vote :

Bounichou Alexandra BAFA : 150 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Ecole Rugby : 100 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Musique en Périgord : 1 250 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Lavikiva : 200 €

Exprimé 6/8 – adopté à l'unanimité / Madame Josiane Hologne et Madame Bernadette Farina ne prennent pas part au vote

Amicale Laique : 200 €

Exprimé 6/8 – adopté à l'unanimité / Monsieur Jean-Claude Leurs et Monsieur Claude Leclerc ne prennent pas part au vote

Enfants des 2 rivières : 150 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Association Animation Audrix : 600 €

Exprimé 6/8 – adopté à l'unanimité / Madame Odile Berthelet et Monsieur Eric-Marc Veyrent ne prennent pas part au vote

Protection de la Vallée Vézère : 500 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Fnath : 50 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Point Org : 150 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Secours catholique : 150 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Secours populaire : 150 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

Resto du Cœur : 150 €

Exprimé 8/8 – adopté à l'unanimité

♦ Séance du 11 mai 2016

**Vente atelier relais « la Fromagerie » -
Délibération N° 38-2016**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Bounichou, locataire de l'Atelier Relais de la fromagerie souhaiterait mettre fin au crédit-bail et racheter la fromagerie avant la fin du contrat prévu.

La valeur de rachat initiale était estimée par délibération en date du 5 décembre 2008 à 22 870,14 €.

Valeur à laquelle il faut ajouter les loyers mensuels de 500 € de 2017 à 2020 soit 24 000,00 € ainsi que le nombre de loyer de 400€ restant dus pour l'année 2016.

Le montant est estimé à ce jour à : 49 670,14 €

- Valeur initiale : 22 870,14 €

- Loyers 500 € (2017-2020) : 24 000,00 €

- Loyers 2016 2 800,00 €

Montant qui évoluera en fonction de la date de signature de la vente.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte de vendre l'atelier relais de la fromagerie à Monsieur Bounichou avant la fin du contrat prévu pour un montant estimé à ce jour à 49 670,14 €, montant qui évoluera selon la date définitive de la vente et du nombre de loyers restant dus pour 2016.

Approbation compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2016 et du 8 avril 2016 - Délibérations N° 39-2016 et 40-2016

Monsieur le Maire demande si des observations doivent être apportées aux 2 comptes rendus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le compte rendu du conseil en date du 11 mars 2016 et du 8 avril 2016.

Commune nouvelle - Délibération N° 41-2016

Monsieur le Maire relate aux membres du conseil municipal toutes les réunions qui ont eu lieu relatives aux communes nouvelles.

Plusieurs approches ont été faites : rapprochement avec les communes de Limeuil et St Chamassy auxquelles ensuite pouvaient s'ajouter le Bugue, Campagne, Fleurac, Manaurie, Mauzens et Miramont, St Cirq et Savignac de Miremont.

Monsieur le Maire explique qu'il existe de grandes disparités entre toutes ces communes, notamment, au niveau des taux d'impositions ce qui impliquerait une forte hausse des impôts pour les habitants d'Audrix en cas de création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Maire invite chacun à prendre la parole.

Amené à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

à 0 voix pour un rapprochement avec la Bugue, à 2 voix pour un rapprochement avec des petites communes et à 9 voix contre la création d'une commune nouvelle décide à l'unanimité de poursuivre la réflexion propose de continuer à travailler ensemble sur les projets intercommunaux sur le territoire.

Etude ATD Projets Séniors

Délibération N° 42-2016

Amené à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 0 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour accepte la proposition de Monsieur le Maire de demander une étude à l'ATD pour la réalisation d'une résidence seniors de 6 maisons et service.

Référent Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Délibération N° 43-2016

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017 la Commune de Audrix intégrera la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme(CCVH).

La CCVH a lancé l'élaboration d'un PLUi dans laquelle sont intégrées les communes de Limeuil et Audrix.

L'élaboration de ce PLUi nécessite la mise en place d'une gouvernance solide en s'appuyant sur les élus communaux et intercommunaux du territoire.

Un comité de pilotage a été constitué et la désignation d'un élu référent par commune est nécessaire pour recevoir l'ensemble des informations sur l'avancée du PLUi, ainsi que tous les documents à transmettre.

Amené à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- Nomme Monsieur Claude Thuillier, référent PLUi pour la commune de Audrix à la CCVH.

Convention AAA/ Commune pour tablées nocturnes

Délibération N°44-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré le conseil municipal à unanimité des membres votants accepte les termes de la convention à intervenir entre l' AAA et la commune pour l'organisation des tablées nocturnes.

Renouvellement convention avec La ferme d'Aneth

Délibération N° 45-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte les termes de la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre « la ferme d'Aneth » et la commune d'Audrix annexée à la présente délibération pour une période de 1 an et pour une redevance annuelle de 25 €.

Convention d'occupation du domaine public « les p'tits fromages de Virginie » -Délibération N° 46-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte les termes de la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la commune et « les p'tits fromages de Virginie » pour une période de 1 an et pour une redevance annuelle de 25 €.

Budget principal – Décision modificative n°1

Délibération N° 47-2016

Depuis l'adoption du budget primitif du budget principal 2016, il apparait nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

2188 (immo corporelles) - 20 000,00 €

Dépenses d'investissement

16878 (autres dettes) + 1 000,00 €

2051(Concessions) + 2 000,00 €

21318 (autres bâtiments publics) + 13 000,00 €

2313/35 (salle polyvalente) + 4 000,00 €

Budget annexe atelier relais – Décision modificative n°1

Délibération N° 48-2016

Depuis l'adoption du budget primitif du budget de l'atelier relais 2016, il apparait nécessaire d'augmenter les crédits de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement

023 (virt à la section d'inv) + 1 000,00 €

Recettes de fonctionnement

752 (revenus des immeubles) + 1 000,00 €

Dépenses d'investissement

001 (résultat reporté) + 1 000,00 €

Recettes d'investissement

021 (Virt de la section de F) + 1 000,00 €

Renouvellement contrat aidé

Délibération N° 49-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la convention « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » de Monsieur Desmonds , précise que ce renouvellement de contrat sera d'une durée de 12 mois et que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine et indique que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Convention utilisation four communal

Délibération N° 50-2016

Monsieur le Maire rappelle que beaucoup d'animations sont faites autour du four communal et de la cuisson du pain.

Il propose que dans le cadre de ces animations pour des questions d'assurance, de conventionner avec l'Association Animation Audrix (AAA) pour l'utilisation du four communal.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

◆ Séance du 11 mai 2016

Approbation compte rendu conseil municipal du 11 mai 2016 - Délibération N° 51-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants valide le compte rendu du conseil en date du 11 mai 2016.

Schéma départemental de coopération intercommunale : proposition n°9 - Délibération N° 52-2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le changement de communauté de communes de la commune est acté au 1^{er} janvier 2017.

Il précise que les membres de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme ont voté à l'unanimité contre les modifications du nombre de délégués intercommunaux. Ces modifications sont liées à l'intégration d'Audrix et de Limeuil qui auront 1 représentant, Saint Chamassy et Aubas en perdent chacune 1 et Montignac en obtient 1 supplémentaire. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'existe pas de règles précises quant au calcul des indemnités de départ à verser à la Communauté de communes de départ.

Monsieur le Maire souhaite que la Commune de Audrix ne supporte plus aucune charge liée au pôle de l'enfance. La communauté de communes de la Vallée de l'Homme prendra en totalité la gestion du centre de loisirs dans le cadre de sa compétence.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable à la proposition n°9 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour l'extension de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme aux communes de Limeuil et Audrix.

Schéma départemental de coopération intercommunale : proposition n°11 - Délibération N° 53-2016

Monsieur le Maire explique que ce syndicat a été créé pour la réalisation d'un établissement pour personnes âgées dépendantes. Cet établissement étant terminé, le syndicat n'a pas vocation à se maintenir.

Il précise également que même si le syndicat a moins de 10 ans, celui-ci sera exonéré du remboursement du FCTVA et que les communes fondatrices auront toujours au moins 1 représentant.

Amené à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis FAVORABLE à la proposition n°11 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale relative à la dissolution du syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement du Pays des deux vallées.

Schéma départemental de coopération intercommunale : proposition n°32 - Délibération N° 54-2016

En application des dispositions de la loi du 7 août 2015⁹ portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe), un

nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été déterminé pour la Dordogne avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

La proposition n°32 de ce SDCI prévoit la dissolution du syndicat d'irrigation Audrix- St Chamassy.

Monsieur le Maire indique que le Préfet a notifié par courrier au Président du syndicat son intention de dissoudre cette structure, selon les dispositions de l'article L.5212-33-a.

Monsieur le Préfet invite le comité syndical et les conseils municipaux de Audrix et St Chamassy à délibérer sur la dissolution du syndicat et à la mise en place concomitante d'une Association Syndicale Autorisée (ASA).

Considérant que le syndicat d'irrigation sous la forme actuelle (répartition géographique et fonctionnement intercommunal) est un outil indispensable pour la lutte contre l'incendie dont les risques sont accrus en raison de l'évolution climatique.

Considérant que le syndicat d'irrigation est un outil indispensable pour la protection de la population des deux communes lors d'épisodes de pénurie d'eau potable.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants EMET un avis DEFAVORABLE à la proposition n°32 du SDCI relative à la dissolution du syndicat d'irrigation Audrix- St Chamassy et à la proposition de recourir à la création d'une A.S.A

Schéma départemental de coopération intercommunale : proposition n°39 - Délibération N° 55-2016

En application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été déterminé pour la Dordogne par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, avec une mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017.

La proposition n°39 prévoit à compter de cette date la dissolution du syndicat intercommunal d'action sociale (SIAS) du Bugue après intégration de la commune de Audrix dans la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH).

Le schéma prévoit également la dissolution du SIAS de Montignac puis la création d'un nouveau SIAS correspondant à tout le territoire de la CCVH.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis FAVORABLE à la dissolution du SIAS du Bugue SOUS RESERVE que la CCVH prenne la compétence sociale et que cette prise de compétence se fasse avec un équilibre financier qui ne portera pas préjudice à la Communauté de Communes.

Demande de subvention BAFA - Délibération N° 56-2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention d'une jeune audriquoise pour le stage de formation théorique du BAFA.

Il propose de verser une subvention de 150 € sur présentation d'une attestation de présence.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte de verser 150 € à la jeune audriquoise pour son inscription au stage théorique pour le BAFA sur présentation d'une attestation de présence.

Budget principal- Décision modificative n°2 Délibération N°57-2016

Depuis l'adoption du budget primitif du budget principal 2016, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

022 (dépenses imprévues)	-	11 400,00 €
60633 (voirie)	+	5 000,00 €
6068 (autres)	+	5 000,00 €
615228 (autres bâtiments publics)	+	1 400,00 €

Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité Délibération N° 58-2016

Amené à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit pour l'année 2016 un montant de 197 euros.

Don locataire maison communale Délibération N° 59-2016

Dans le cadre d'un dégât des eaux dans un logement communal, la locataire a perçu un remboursement de son assurance, alors même que la commune a engagé les travaux de réparation.

Madame Ferrandon, locataire, accepte de rembourser à la commune ce qu'elle a perçu de son assurance soit 392,65 €.

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte le don de Madame Ferrandon de 392,65 €.

Demande de subvention au titre de la DETR 2016 Délibération N° 60-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants maintient sa demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour la sécurisation entrée du bourg et du parking du pôle de l'enfance et valide le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux HT	166 0790, 00 €
TVA 20 %	33 358,00 €
Travaux TTC	200 148,00 €

RECETTES	
DETR 40 %	66 716,00 €
Conseil départemental Aménagement bourg 25%	41 697,00 €
Reste à la commune HT	58 377,00 €
Reste à la commune TTC	70 052,40 €

Action en justice contre NETCOM Délibération N° 61-2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en juillet 2015, la commune a changé d'opérateur téléphonique, Monsieur le Maire a signé avec NETCOM, plus attractif financièrement.

Malgré une signature en juillet, le matériel n'a été installé qu'en octobre, et depuis la commune connaît des problèmes de connexion Internet chaque jour.

Devant la grande difficulté à travailler la commune a tenté de négocier une résiliation mais les tarifs demandés sont exorbitants.

Monsieur le Maire propose donc de se rattacher à la procédure en cours au parquet de Bobigny :

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte de se rattacher à la procédure en cours au Parquet de Bobigny et de se porter partie civile.

◆ Séance du 9 septembre 2016

Approbation compte rendu conseil municipal du 8 juillet 2016 - Délibération N° 62-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants valide le compte rendu du conseil en date du 8 juillet 2016.

Renouvellement convention avec l'association Rhizome Délibération N° 63-2016

Amenés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de renouveler la convention avec l'association Rhizome dans les mêmes termes et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

Schéma départemental de coopération intercommunale : proposition n°11 - Délibération N° 64-2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la mise en œuvre de la proposition n°11 du schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la dissolution du syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement du Pays des 2 Vallées.

Les conditions de transfert de la totalité de l'actif et du passif du syndicat à l'EHPAD tel qu'il était prévu par la convention de mai 2012 peut être envisagé mais doit être approuvé par la majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat représentant la moitié de la population totale du syndicat.

Amenés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent que la totalité de l'actif et du passif du syndicat soit transférée à l'EHPAD.

Rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement 2015 - Délibération N° 65-2016

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu du président de la communauté de communes les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement 2015.

Ces rapports doivent être présentés aux communes adhérentes qui doivent se prononcer.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Amenés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015 et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015.

Installation des compteurs Lincky sur la commune Délibération N° 66-2016

Dans le cadre du développement du compteur Lincky dans les communes et compte tenu de toutes les polémiques autour de ce compteur Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal souhaitent délibérer sur ce sujet.

Faute de nouveaux éléments, les membres du conseil municipal :

- par 9 voix ne souhaitent pas délibérer sur ce sujet
- par 2 voix souhaitent délibérer sur ce sujet.

Recrutement contrat aidé - Délibération N° 67-2016

Amenés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à recruter une personne en contrat aidé dans le cadre de « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » aux conditions fixées ci-dessus, indiquent que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail et autorisent Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ces contrats.

Dénomination et numérotation des rues – Demande de subvention - Délibération N°68-2016

Amenés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental pour le projet de dénomination et de numérotation des rues de la commune.

Subvention exceptionnelle AAA Délibération N° 69-2016

L'Association Animation Audrix participe activement avec ses bénévoles à la gestion de la piscine municipale. Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle de 270 euros à cette association.

Amenés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 270 euros pour l'année 2016 à l'Association Animation Audrix.

Demande d'adhésion de Tursac au SIAS du Bugue Délibération N° 70-2016

Amenés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident la demande d'adhésion de la commune de Tursac au SIAS du Bugue.

Budget annexe assainissement Décision modificative 1 Délibération N° 71-2016

Depuis l'adoption du budget primitif du budget assainissement 2016, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

61528 (autres)	-	92,00 €
701249 (Redevance pollution)	+	92,00 €

♦ Séance du 4 novembre 2016

Approbation compte rendu conseil municipal du 9 septembre 2016 - Délibération N° 72-2016

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants valide le compte rendu du conseil en date du 9 septembre 2016.

Transports scolaires 2016/2017 St Cyprien Délibération N° 73-2016

Amenés à se prononcer, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants acceptent de participer financièrement aux transports scolaires de St Cyprien pour un montant de 142 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Comité départemental d'action sociale Délibération N° 74-2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la création en date du 25 février 1992 d'un Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) de la fonction publique territoriale placé auprès du centre de gestion. Il donne lecture des statuts et propose d'y adhérer.

Le montant de la cotisation 2017 est calculé sur le montant de la masse salariale au 1^{er} janvier 2017 et est estimé à 1 300 € pour l'année.

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017 - Délibération N° 75-2016

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Communes Vallée de l'Homme a créé depuis le 1^{er} juillet 2015 un service urbanisme, qui propose aux communes d'instruire les autorisations d'urbanisme pour leur compte (délibération 2015-06 du 29 janvier 2015).

La Communauté de Communes est garante de l'instruction des autorisations d'urbanisme, mais la commune reste compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que la loi 2014-366 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR du 24 mars 2014, prévoit notamment que les communes sous carte communale et n'ayant pas pris la compétence « délivrance des actes d'urbanisme au nom de la commune » deviendront automatiquement compétentes au 1^{er} janvier 2017. Audrix est concernée par cette disposition.

A partir de cette date, les services de la DDT n'instruiront plus les actes d'urbanisme pour le compte de la commune (en dehors des demandes qui relèvent de la compétence « Etat »), du fait de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec la communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

Amenés à se prononcer, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants décident de confier l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à la communauté de communes de la Vallée de l'Homme à compter du 1^{er} janvier 2017 et autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention.

Actes notariés - Délibération N° 76-2016

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de pouvoir faire des actes notariés pour régulariser le classement du chemin privé dans la voirie communale au lieu-dit « Le Terme », le changement d'assiette du chemin rural au lieu-dit « Labatut » et pour l'acquisition d'un bien vacant et sans maître au lieu dit « Le Terme ».

Amenés à se prononcer, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants autorisent Monsieur le Maire à avoir recours à un notaire pour régulariser les 3 dossiers cités ci-dessus.

Budget principal - Décision modificative 3 Délibération N° 71-2016

Depuis l'adoption du budget primitif du budget principal 2016, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes pour la création du chemin au lieu dit « les Rats » :

Dépenses d'investissement :

2188 (immo corporelles)	-	7 614,00 €
2128 (Aménagement terrains)	+	7 614,00 €

> Commémoration

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 1945 est la date de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

Cette date importante de notre histoire est commémorée chaque année.

Audrixiotes et audrixiotes étaient nombreux à se souvenir et à honorer ces morts qui se sont battus pour l'intégrité de notre pays.

Un moment convivial autour d'un vin d'honneur a terminé cette cérémonie.



Cérémonie du 11 novembre

L'armistice de 1918 marque la fin de la première guerre mondiale. Le cessez le feu est effectif à 11 heures. Dans toute la France des volées de cloches annoncent la fin de la guerre.

« Ce "jour de bonheur" ne peut faire oublier à l'ancien combattant, revenu à la vie civile, l'expérience tragique et le message dont il est porteur. Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire.

Ce sont les anciens combattants qui vont imposer peu à peu le 11 novembre comme une fête nationale. Le 11 novembre 1919, une seule cérémonie est organisée dans la chapelle des Invalides en présence du maréchal Foch. » (*Extrait des chemins de mémoire.*)



415. - Photographie prise le 11 Novembre 1918 à 7 h. 30, au moment où le Maréchal Foch part pour Paris remettre au gouvernement français le texte de l'Armistice qui vient d'être signé avec l'Allemagne.

1. Maréchal Foch	6. Général Desticker
2. Amiral Sir R. Wemyss	7. Capitaine de Mierry
3. Général Weygand	8. Commandant Riedinger
4. Contre-Amiral G. Hope	9. Officier-Interprète Laperche
5. Captain Marriott	

Ce 11 novembre 2016, les audrixiotes et audrixiotes se sont retrouvés autour du monument aux morts, au cœur du village, pour commémorer la signature de l'armistice mais aussi rendre hommage à tous ces hommes jeunes qui ont combattu dans des conditions terribles, qui ont donné leur vie pour que nous restions libres .

Après la lecture du discours officiel, un bouquet a été déposé au pied du monument aux morts et toute l'assistance a respecté une minute de silence.

La cérémonie s'est terminée autour d'un apéritif offert par la municipalité.



> Activités municipales

Fête des mères

La municipalité n'a pas failli à la tradition et a tenu à honorer toutes les mamans de la commune. Elles ont été, comme chaque année invitées à se réunir sur la place du village, avec leur famille, le jour de la fête des Mères.

Monsieur le Maire dans son discours a souligné le rôle essentiel qu'elles ont dans la vie quotidienne et l'éducation des enfants puis chacune des mamans présentes a reçu un bouquet de fleurs. La manifestation s'est terminée autour d'un apéritif convivial.



Festivités de fin d'année

L'année 2016 se termine...La municipalité a souhaité rassembler les habitants de notre commune autour d'un repas dansant.

Ce repas, gratuit pour les anciens de 70 ans et plus, a réuni une quarantaine d'audrixiotes et d'audrixiotes qui ont apprécié et la qualité du repas traiteur et celle de l'orchestre.

Les gourmands et les gourmets ont pu savourer les mets proposés et les danseurs virevolter au son de l'accordéon...

> État civil 2016

♦ *Mariage*

Le 3 septembre 2016

Charlotte GENESTE et Sébastien ESCUDERO

Nos meilleurs vœux les accompagnent

Réfection des abords de la piscine

Une réfection nécessaire votée à l'unanimité par les élus.

Mais quel matériau ? Béton ? Composite ? Bois ? Toutes les possibilités ont été analysées, discutées, chiffrées...

Béton ?

La nature du sous sol impose la mise en place de pieux pour éviter tout affaissement...

Composite ?

Trop cher...

Bois ? mais sans écharde !

Le choix s'est porté sur du bois de pin corse. Un investissement important mais une garantie de performance dans la durée. Le matériel commandé, tous les employés municipaux se sont attelés à la tâche pour un résultat digne d'un club de vacances !

La fréquentation a été importante tout l'été, il est vrai que soleil et chaleur étaient au rendez-vous.

Les enfants du centre de loisirs et les ados sans oublier périgourdins et touristes, tous ont apprécié une eau à température idéale et un merveilleux cadre.

Christophe Palomo a coiffé sa casquette de maître nageur. Vigilant et rigoureux dans la surveillance et l'entretien des bassins, il est également un excellent coach qui a permis aux plus jeunes d'appivoiser le milieu aquatique et aux plus grands d'apprendre l'art de la natation ou d'améliorer leur performance.

Merci aux bénévoles qui ont assumé l'accueil tous les lundis et les jours fériés.



Bornes de recharge pour Véhicule électrique

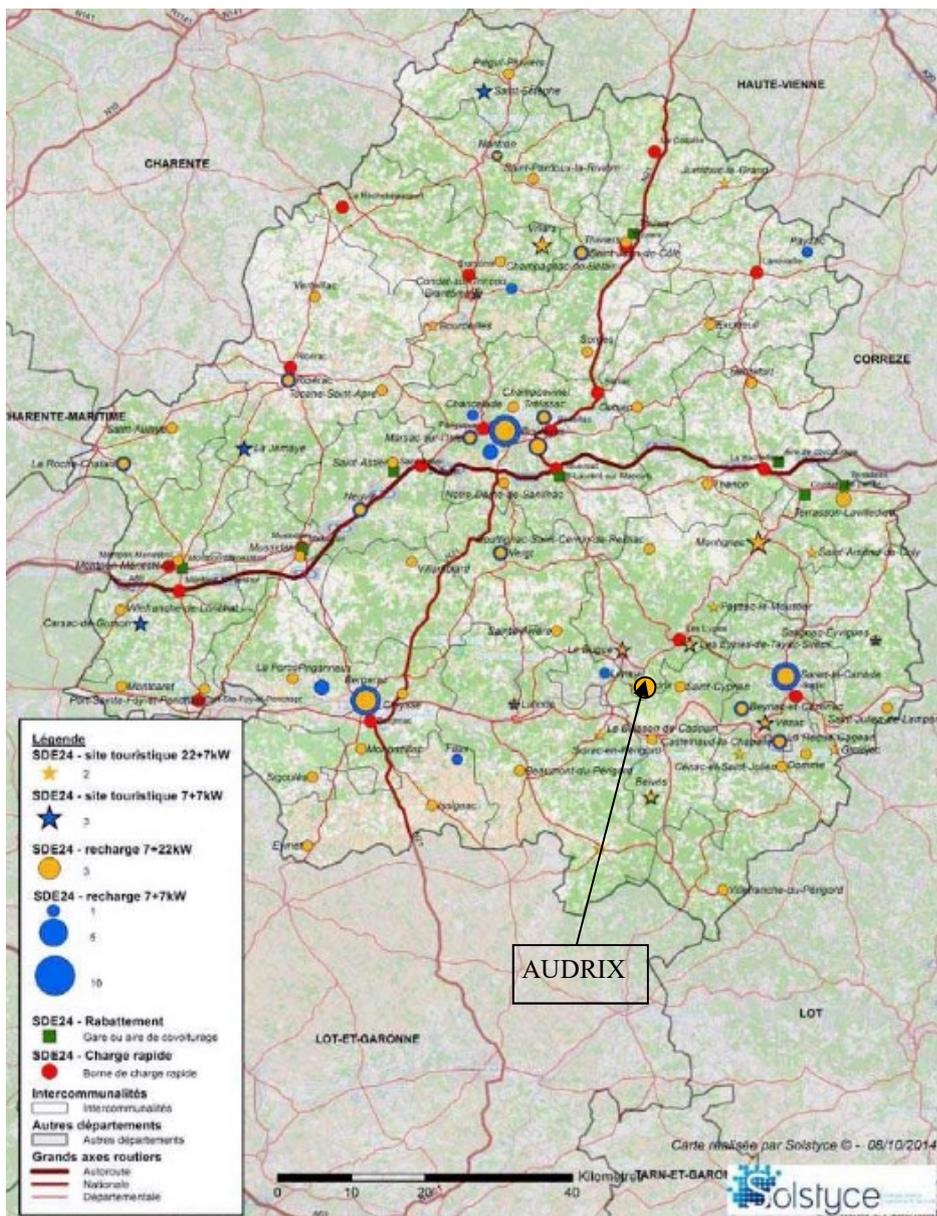
Le département de la Dordogne va déployer 160 bornes de recharge pour voitures électriques et hybrides rechargeables.

Piloté par le Syndicat départemental d'énergies (SDE 24), le projet prévoit l'installation de **bornes accélérées et rapides**. Réparties sur 90 communes, ces bornes disposeront au total de **301 prises** pour recharger les batteries des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Les bornes de recharge « normale » et « **semi-accelérée** » (puissance de 3 à 7 kW) pour un temps de charge compris entre 4 à 8 heures compatibles avec tous types de véhicules seront toutes dotées de 2 prises permettant la recharge et le stationnement de deux véhicules.

Quant aux **bornes de recharge rapide** elles seront tri-standard et donc **compatibles avec tous les véhicules** électriques et hybrides rechargeables acceptant la charge rapide (dont la BMW i3, la Kia Soul EV, le Mitsubishi Outlander PHEV, la Nissan LEAF, la Renault ZOE ou encore la Volkswagen e-Golf).

Le SDE est entré dans la phase de déploiement de ces infrastructures de charge pour véhicule électrique (une cinquantaine de bornes pour l'année 2016).



Ce projet départemental a fait l'objet d'une convention de financement avec l'ADEME le 29 juin 2015. D'un montant total de **3,6 millions d'euros**, l'investissement sera financé pour les bornes « semi-accelérées » et « accélérées » à hauteur de 50 % par le SDE 24 et à hauteur de 50 % par le dispositif d'aide au déploiement géré par l'ADEME. Concernant les bornes de recharge rapide, seulement 30 % de l'investissement sera pris en charge par l'ADEME, le SDE 24 assurant 40 % de leur financement. Via son dispositif d'aide à l'installation de bornes rapides, la région Aquitaine devrait financer les 30 % de l'investissement restant.

L'installation d'une de ces bornes est prévue à Audrix, sur le parking de la piscine courant 2017. Chaque utilisateur règle le coût du chargement.

PLUi

Vallée
de l'
Homme

Communauté de Communes

service Urbanisme

Mairie (2^{ème} étage)
24580 Rouffignac
Saint-Cernin de Reilhac
05 53 02 50 20
urbanisme@cc-vh.fr

La communauté de communes engage l'élaboration d'un PLUI qui viendra remplacer notre carte communale .

Jusqu'à présent chaque commune possédait son propre document d'urbanisme avec pour chaque cas des règles différentes. Dans un souci d'harmonisation, le conseil communautaire et les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme ont fait le choix de poursuivre l'exercice de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » au niveau intercommunal.

L'intercommunalité est l'échelle qui favorise une mutualisation des moyens et des compétences et qui permet un aménagement du territoire équilibré, durable et solidaire.

Ainsi la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme engage l'élaboration d'un **PLU Intercommunal** unique qui couvrira ses 28 communes.

Elaboré à cette échelle, en collaboration avec les 28 communes, et en concertation avec l'ensemble des acteurs, des partenaires et des habitants, il constituera le nouveau document de planification de référence, pour le développement de notre territoire, plus lisible et plus cohérent.

L'élaboration du PLU Intercommunal prendra au moins 3 ans, notre carte communale reste en vigueur jusque là.

Une large concertation est prévue tout au long de son élaboration



Différence entre carte communale et PLU

La carte communale délimite seulement les zones constructibles des zones inconstructibles et ne comprend pas de règlement. Le PLU forme un document d'urbanisme beaucoup plus complet qui permet d'exprimer un projet de territoire au travers du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Il définit de manière précise les règles de constructibilité applicables à chaque terrain et permet une vision prospective à 10 ans pour une évolution progressive et une maîtrise quantitative et qualitative du territoire.

Les objectifs politiques du PLU intercommunal :

Quatre objectifs principaux ont été définis en cohérence avec les grands objectifs nationaux:



• **Maîtriser l'espace et favoriser la mixité**

- Maîtriser l'urbanisation afin de limiter la consommation foncière en recherchant un équilibre entre habitat permanent, résidences secondaires, hébergements touristiques et besoins liés aux activités économiques
- Chercher un équilibre entre le développement des zones habitées et la préservation des espaces agricoles et forestiers
- Attirer une population jeune pour ralentir le vieillissement actuel de la population.
- Organiser harmonieusement le territoire en prenant en compte et en maintenant les dynamiques locales.
- Veiller à la revalorisation des centres bourgs.

• **Favoriser le développement économique**

- Renforcer l'attractivité économique du territoire notamment à travers la dynamique des filières agricoles, forestières, commerciales et artisanales et à travers le développement des réseaux de communication numériques. Ce développement d'une économie diversifiée est à réaliser dans le respect de l'environnement et des paysages.
- Valoriser l'activité touristique en prenant en compte les objectifs de l'opération Grand Site Vallée de la Vézère.

• **Préserver l'environnement**

- Valoriser et préserver les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères propres à la vallée de la Vézère
- Prendre en compte les enjeux liés au développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la qualité de l'air et de l'eau.
- Favoriser les itinérances douces et anticiper les projets en lien.

• **Prendre en compte les spécificités architecturales**

- Maintenir les identités rurales et sauvegarder le patrimoine bâti remarquable.
- Sensibiliser à une intégration harmonieuse de l'architecture aux paysages emblématiques de la Vallée de la Vézère.

Concertation : comment participer ?

Chacun doit pouvoir s'informer et s'exprimer sur l'avenir du territoire:



Cahiers de concertation

disponibles dès à présent dans votre mairie
et dans les bureaux de la CCVH



Site internet - blog

www.cc-valleedelhomme.fr
www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/blog/
Email : plui@cc-vh.fr



Exposition itinérante

Conception au fur et à mesure de la procédure

Dénomination des voies et numérotation des habitations

Le conseil municipal a construit un projet de dénomination des voies et de numérotation des habitations. En effet :

- La poste - pour faciliter son travail de distribution - demande depuis longtemps aux communes, de préciser les voies qui desservent les habitations.
- Les visiteurs s'égarer et tournent en rond, sur certains lieux dits, 3 à 4 voies d'accès peuvent exister (Lescot, La Baronnie, Lacépède),
- Pour d'autres, les voies d'accès ne communiquent pas (accès à Caumont soit par la route de Proumeyssac soit par Lacépède)
- Les livraisons prennent du retard, plusieurs déplacements sont parfois nécessaires avant que les livreurs ne trouvent le domicile du destinataire.
- Les services de secours (SAMU, Pompier...) trouvent difficilement les lieux des incidents, ce qui aggrave les risques et leurs conséquences,
- En 2020 la dénomination et la signalisation des rues seront les conditions essentielles pour la mise en place d'un nouveau réseau de haut débit entre 2020 et 2023.

Vous trouverez page suivante le plan de la commune et les voies référencées.

Nous appelons la population à participer à la construction de ce projet et à faire des propositions de dénomination. Le conseil municipal souhaite que vous soyez inventifs avec la connaissance de votre territoire, de sa faune, de sa flore, de sa géologie, de son histoire anecdotique...

La définition de la voie (Ruelle, chemin, venelle, allée, sente, route, impasse, rue...) que vous proposerez doit être en concordance avec la réalité du terrain.

Les plaques prévoient d'indiquer :

- La commune identifiée par ses armoiries,
- Le lieu dit pour conserver l'identité de notre territoire,
- Le type et nom de la voie.



La numérotation des habitations est croissante :

- A partir du bourg vers sa périphérie (*autant que faire se peut*);
- Dans le cas d'une voie traversant plusieurs communes depuis le plus grand Bourg (*Exemple pour la route de Proumeyssac la numérotation est croissante depuis Le Bugue*)
- Pour une impasse depuis son entrée à la fin de la voie.

Le sens de la numérotation ainsi définie, sera:

- IMPAIRE à gauche
- PAIRE à droite

Type de numérotation:

Sérielle : numérotation traditionnelle attribuée à chaque habitation (seules certaines parties du bourg en seront dotées)

Métrique : La numérotation correspond au métrage depuis l'origine de la voie;

Exemple : le Gouffre de Proumeyssac sera au numéro N° 2796 de la route de Proumeyssac car il se trouve à droite à 2km796 de l'origine de la route (Carrefour de la cave Julien de Savignac)

Cas particulier:

Les habitations en voie privée comporteront le même numéro, de l'entrée de voie depuis le domaine public
Exemple : Toutes les habitations de Rouméou seront au numéro N° 2969 de la route de Proumeyssac car l'entrée du chemin d'accès se trouve à gauche à 2km969 de l'origine de la route (Carrefour de la cave Julien de Savignac).

Les plaques de numérotation seront à disposition en mairie et devront être posées en limite de propriété sur des supports permanents en dur.

Dimensions des plaques de numérotation :

De 1 à 3 chiffres : 150mm de long et 100mm de hauteur



A

4 chiffres : 200mm de long et 100mm de hauteur



Vous trouverez un feuillet réponse pour les propositions de dénomination, que vous prendrez soin de remplir et de faire parvenir en mairie avant le 28 février 2017.

Vous ne manquerez pas d'être informés de la suite donnée à vos suggestions .

Proposition du découpage des voies d'Audrix.

Hormis quelques routes et rues dont le nom est évident nous demandons à la population d'Audrix de faire les propositions. Ruelle, rue, passage, chemin, venelle, cours, impasse, allée, voie, sente, route, ... peuvent être autant de propositions d'indication qui devront être suivies d'un nom. (Voir la dénomination sur les dictionnaires)

N° de voie	Désignation de la voie	N° de voie	Désignation de la voie	N° de voie	Désignation de la voie
1	1 Route de Proumeyssac (Nom bloqué)	11	Route de St Chamassy (Nom bloqué sauf proposition plus pertinente)	20	Voie sans issue qui conduit aussi à Caumont
2	Voie qui relie Lescot Bas, Jean de Mai et Gravard,	12	Voie qui dessert les habitations de Lesquillierie	21	Voie qui longe le Gouffre de Proumeyssac entre la D3 le2 et la route qui mène à Lacépède, Le Souquier
3	Voie qui relie la voie 5 à Combe brune et Bonnemort puis St Chamassy	13	Voie de la Côte de la Baronnie	22	Voie sans issue qui conduit au Coustalou
4	Voie sans issue qui dessert des habitations sur Lescot Haut	14	Voie dans le lotissement	23	La place du village
5	Voie qui dessert le plateau composé de Le Colombet, Proumeyssac, Lacépède et le Souquier depuis le carrefour avec la route de Proumeyssac	15	Voie sans issue qui dessert l'ouest de la Baronnie	24	Ruelle qui contourne l'Auberge médiévale
6	Voie sans issue qui dessert une habitation et une autre rue	16	Route de Labatut (Nom bloqué sauf proposition plus pertinente)	25	Chemin en castine sur les rats depuis la voie 16 en impasse
7	Voie qui dessert les entrées sud des habitations du Colombet	17	Voie au sud de Calès	26	Chemin en castine sur les rats depuis la voie 1 jusqu'à la voie 25
8	Voie sans issue qui descend dans le hameau de Lacépède	18	Voie sans issue qui démarre de la route de Proumeyssac et fini au fond du lieu-dit Calès		
10	Voie qui dessert des habitations de Lacépède est ressort en haut du lavoir	19	Voie sans issue qui conduit à Caumont		



Coupon réponse pour les propositions de dénomination des voies d'Audrix

Nom : Prénom :

Adresse actuelle de l'habitation :

Proposition

N° de la voie concernée (Voir le plan ci-joint) :

Intitulé : Ruelle, rue, passage, chemin, venelle, cours, impasse, allée, voie, sente, route
(Rayer les mentions non retenues)

Autre intitulé :

Dénomination :

Explications (Si nécessaire) :

A renvoyer en mairie d 'Audrix ou alors par mail : mairie-audrix@wanadoo.fr



Nom : Prénom :

Adresse actuelle de l'habitation :

Proposition

N° de la voie concernée (Voir le plan ci-joint) :

Intitulé : Ruelle, rue, passage, chemin, venelle, cours, impasse, allée, voie, sente, route
(Rayer les mentions non retenues)

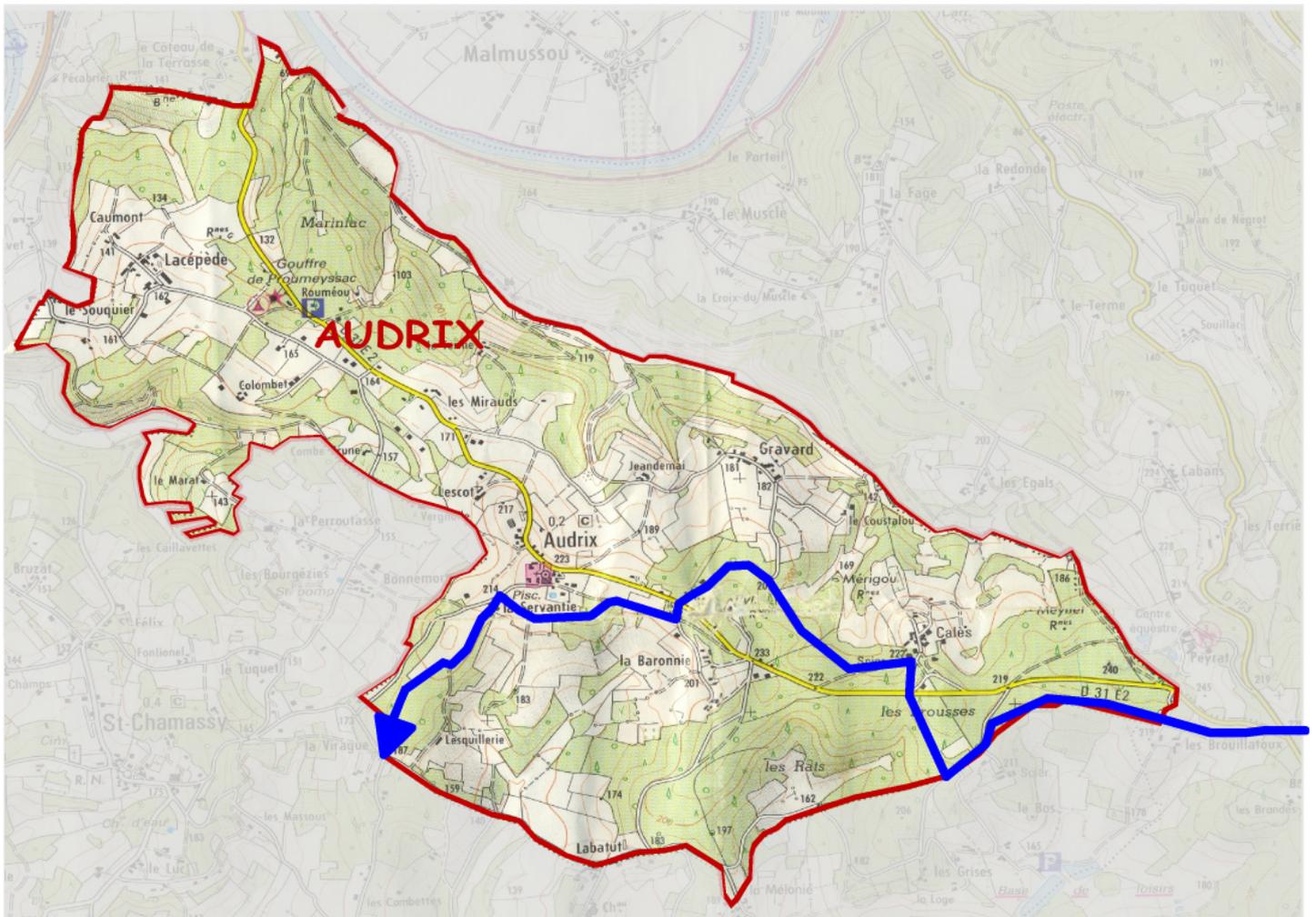
Autre intitulé :

Dénomination :

Explications (Si nécessaire) :

A renvoyer en mairie d 'Audrix ou alors par mail : mairie-audrix@wanadoo.fr

POUR INFORMATION ...
Passage de la grappe de Cyrano le 29 avril 2017 à Audrix
Tracé ci-dessous



> Vie associative



L'année 2016 a été riche en animations qui ont toutes connu un grand succès, dont celui des Tablées Nocturnes qui ne s'est pas démenti. La petite dernière a été l'arrivée, dans le village, de Néssouzix, un mammouth laineux, qui a ravi tout le monde, petits et grands, locaux et visiteurs. Encore un grand merci à tous les partenaires qui nous ont apporté leur soutien. (Photo : samedi 23/07 : inauguration).



L'arbre de Noël des enfants d'Audrix a réuni, dimanche 18 décembre, petits et grands, pour une après-midi « jeux de société », animée par la ludothèque de Siorac. Un goûter puis la visite du Père Noël ont clôturé ce joli moment de partage.

Pour 2017, les dates des manifestations à venir sont :

15 janvier : après-midi « jeux de société » pour tous. Les participants viennent avec un ou des jeux de leur choix à faire découvrir aux autres participants. (et peut-être une autre date en avril),

27 mai : repas de la fête des mères,
Mai ou juin, selon la météo, « lifting » du Géant d'Audrix, avec toutes les bonnes volontés. Le soir, repas version auberge espagnole et concert gratuit,

17 juin : Fête de la musique,

Mi-juillet, Géant d'Audrix, Episode II.

Tous les samedis soir en juillet et août, Tablées Nocturnes,

03 septembre, vide-grenier et vide-maison,

24 septembre : participation au forum des associations d'Audrix,

Soirée théâtre à une date restant à définir

L'AAA reste ouverte aux nouvelles idées et à la venue de nouveaux bénévoles.

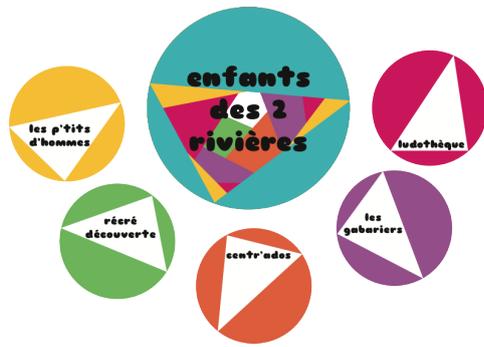
Et pour finir, bonne année 2017 à tous !

Contact :

Odile Berthellet, Présidente : 07.86.15.85.55

Page Facebook pour toutes les infos et photos :

<https://www.facebook.com/aaaudrix>



LES P'TITS D'HOMMES

Durant l'été, comme l'an passé, le centre d'Audrix a vécu un « trop plein » de réservations, mais grâce à la synergie entre centres apportée sur le territoire, tous les enfants ont pu trouver une place à proximité. Ce sens véritable de l'accueil, construit avec le temps, est un atout pour permettre à chaque enfant de retrouver ou découvrir toutes les animations prévues pour l'été.

A Audrix, pendant que les ados sont venus se défier par la pratique de l'escrime, les enfants ont pu quant à eux pratiquer un nouveau sport: le quidditch moldu, sport directement inspiré du sport fictif rendu célèbre dans la série des livres et films d'Harry Potter. Ainsi, avant que le vif d'or soit rattrapé, les joueurs tout en conservant un balai entre les jambes doivent faire passer des balles à travers des anneaux. De la fiction à la réalité, nos enfants se sont lancés dans une nouvelle aventure, tout en respectant des vertus olympiques.

Ont également été réalisés des jeux animés par des supers héros, des rencontres avec des jeunes d'autres horizons, tout un programme magique pour le bonheur des enfants et des parents.

La rentrée est arrivée et un rythme fort a continué avec l'animation globale offerte par le Centre.

Avec les qualités et le sérieux des animatrices et animateurs, l'appui sans faille des membres du bureau, le centre, comme tous les autres centres, fidèle complice de son territoire, nous donne un élan plein d'espérance pour des jours radieux rythmés par les jeux des enfants.

Lisbeth CHATENOU
Co-Présidente de l'association
« Enfants des 2 rivières »

Amicale Laïque

La nouvelle année commence

L'Amicale Laïque a organisé au cours de l'année 2016 : trois quines : les 18 mars, 13 mai et 29 septembre, le traditionnel repas de la Saint Jean, cette année conjointement avec l'Association Animation Audrix (bonne participation), et ce 10 décembre, traditionnellement, nous avons apporté notre soutien au repas de Noël organisé par la Municipalité. Un colis a été distribué aux personnes de 70 ans et plus, dans l'impossibilité de se déplacer.



D'ores et déjà sont programmés pour l'année 2017 des quines, le repas de la Saint Jean, notre participation au forum des associations le 24 septembre et une sortie fin avril-début mai (à l'étude).

Notre assemblée générale s'est tenue le 18 octobre 2016, Bruno BASSANO représentait la municipalité. Après le bilan moral et le bilan financier, votés à l'unanimité, nous avons procédé au renouvellement du bureau qui se composera pour l'année 2017 de :

Président : Jean Claude LEURS
Vice Présidente: Paulette SOULIE
Trésorier: Claude LECLERC
Vice-Trésorière: Solange ALBIE
Secrétaire: Marie-Thérèse BERTOUNESQUE
Secrétaire adjointe: Françoise BAUWEN
Membres : mesdames Bernadette LECLERC et Fanny MARADEIRE, messieurs Jean-Jacques VARAILLON, Gérard BRETOU, Julien BERTOUNESQUE et Jean-Baptiste LEURS.

L'Amicale Laïque remercie le bureau et tous les membres, sans leur dévouement il serait impossible à l'association de fonctionner.

Meilleurs vœux à tous.



La réunion publique d'information sur les nouveaux compteurs électriques Linky organisée par APPEL (Association Pour la Protection de l'Environnement Local), la SEPANSO et animée par le CCC 24 (Collectif Compteurs Communicants 24) a rassemblé 70 personnes dans la salle polyvalente d'Audrix, vendredi 29 avril 2016.

Etaient conviés ERDF et des élus du canton. La veille de la réunion, ERDF nous a prévenu de leur non venue.

Cette réunion avait pour but d'informer les habitants d'Audrix et de ses environs sur la future installation de compteurs dit « intelligents ».

Au fil de la soirée, il apparaît évident que l'installation de ces compteurs communicants, dit « intelligents », n'est pas sans conséquence sur le plan sanitaire, sur le respect de la vie privée et sur le plan financier de chaque foyer.

A ce jour, Linky est déployé sur 600 communes, dans le même temps 302 l'ont déjà refusé partout en France. ENEDIS (ex ERDF) voudrait déployer 35 millions de compteurs électriques LINKY, cela doit s'étaler jusqu'en 2021, mais l'entreprise dégage sa responsabilité en cas de panne et d'incendie. Les assureurs eux bottent le plus possible en touche. Le client se retrouve seul face aux problèmes occasionnés. Plusieurs incendies ont déjà eu lieu.

Qu'en est-il du piratage ? et de l'électro-sensibilité ?

Pourquoi la ligue des droits de l'homme a demandé un moratoire ?

Linky coûte cher, 7 milliards d'euros. Seront-ils répercutés en taxes sur nos factures ???

La soirée fut animée, le sujet divise et il reste beaucoup d'interrogations et de doutes sur la sincérité de la démarche d'ENEDIS.

Il faut réagir dès aujourd'hui collectivement, continuer à s'informer, en parler entre voisins, que l'on soit (co) propriétaire ou locataire, dans le privé ou dans un logement social.

Pour plus d'informations, consultez les sites web de différentes associations :

<http://Collectifcompteurscommunicants24.blogspot.fr>

www.santepublique-editions.fr

Vous pouvez contacter le Président d'APPEL au 07.83.24.71.61

Annexe : quelques mesures simples pour réduire votre exposition aux ondes électromagnétiques

déconnecter les wi-fi, la plupart des box comportent un bouton à cet effet. Vérifiez que le modèle de votre box n'émet pas un wi-fi communautaire. En cas de doute, contactez votre opérateur pour connaître la marche à suivre. A la place du wi-fi, vous pouvez relier votre box à un appareil (ordinateur, boîtier de télévision, etc) avec un câble Ethernet blindé RJ 45. Il en existe de très longs que vous pouvez ainsi faire passer derrière des meubles pour ne pas occasionner de gêne dans votre logement. La réception des données sera d'ailleurs bien plus fiable qu'avec le wi-fi.

- Privilégier un téléphone fixe avec fil à un téléphone sans fil « DECT ».
- Selon le type de votre box, désactiver le mode « DECT ».
- Utiliser le téléphone fixe chaque fois que c'est possible.
- Brancher son oreillette ou bien utiliser son téléphone portable en mode haut-parleur
- S'écarter de son micro-ondes quand il fonctionne.

Toute l'équipe d'APPEL vous souhaite une très bonne année 2017 dans le respect du vivant



MUSIQUE en PÉRIGORD

Musique en Périgord : Le 28^e Festival

Comme à l'accoutumée, le Festival Musique en Périgord proposait pour sa 28^e édition, du 31 juillet au 12 août 2016, une programmation variée, propre à attirer des publics divers.

Le Festival s'est ouvert, au Bugue, dans un cadre bucolique, sur les bords de la Vézère, avec un concert jazz et rock du Trio "Les Cousins d'Aldo" : une belle entrée en matière rythmée avec des standards de jazz et de chansons françaises.

Musique de Chambre ensuite, dans l'Eglise d'Audrix, avec Jean-Michel Dayez au piano et un quintette à cordes guidé par le violoniste Pablo Schatzman. En première partie, le quintette La Truite de Schubert a plongé les auditeurs dans une atmosphère de passion et de mélancolie. Climat radicalement différent avec le quatrième concerto pour piano de Beethoven ; cette version pour petit ensemble conserve intactes la puissance et l'énergie de l'original. Le matin du concert, les enfants du centre de loisirs avaient assisté à la répétition au cours de laquelle les musiciens leur avaient parlé de la musique jouée et des instruments.



Musique de Chambre encore à l'Eglise de Saint-Chamassy, où un duo d'exception : la violoncelliste Ophélie Gaillard (une habituée du festival) et la pianiste Vanessa Wagner présentaient un programme de musique romantique et classique : de Schumann à César

Franck ; la sonorité et la virtuosité des interprètes ont emporté l'enthousiasme du public.



Climat tout à fait différent ensuite, dans le Parc du Château de Campagne, avec un quatuor de voix féminines, "La Mal Coiffée" qui a détaillé un programme de polyphonies occitanes avec un rythme et un entrain communicatifs : de nombreux spectateurs ont dansé au son des voix et percussions traditionnelles. Le cadre superbement éclairé du château ajoutait encore à la magie du concert.

Le lendemain, c'était au tour du spectacle Jeune Public, dans le Grand Foyer de Saint-Cyprien : une centaine d'enfants des Centres de Loisirs d'Audrix, du Coux et de Saint-Cyprien, étaient conviés à suivre des Fables de La Fontaine, entrecoupées de pièces de Musique Baroque interprétées sur instruments anciens et soulignées par un danseur. Cet original mélange de genres a retenu toute l'attention des jeunes auditeurs.

Le Directeur artistique du Festival, Jean-Claude Lévy avait préalablement préparé au concert les enfants des différents centres de loisirs, en leur faisant découvrir les instruments et les musiques interprétées.

En soirée était présentée une version tout public du concert.

Le Gouffre de Proumeyssac, partenaire du Festival, accueillait ensuite un concert de jazz et de blues proposé par Raymond House et son ensemble House'land and Co. Comme toujours, le cadre somptueux du Gouffre et les lumières rutilantes, contribuaient au succès du concert.

Enfin le Festival s'est achevé dans l'Eglise de Tayac aux Eyzies avec des Chants de Troubadours : les chanteurs et musiciens ont offert au public des "Cansos" composés par un des plus célèbres troubadours occitans : Bernard de Ventadour : tour à tour rythmés ou langoureux, ils ont conclu un festival varié dont le succès ne se dément pas au cours des années. Le public, habitués fidèles ou nouveaux spectateurs ne s'y est pas trompé et a réservé aux différents concerts un accueil chaleureux. Le contact entre les artistes et le public, et l'effort déployé en direction de la jeunesse, continuent de caractériser Musique en Périgord.

La fréquentation des concerts a été tout à fait satisfaisante, à l'exception du concert des Eyzies, légèrement plus faible, et surtout du concert Musique Baroque à Saint-Cyprien. Cette baisse relative de fréquentation est bien sûr à mettre au compte de la difficulté de réservation à l'Office de Tourisme de Saint-Cyprien dont le numéro d'appel était indisponible depuis le début du mois de juillet ! Situation tout à fait inadmissible en pleine saison estivale.



Tous les légumes au clair de lune... se sont retrouvés pour s'amuser au concours de soupe qui a eu lieu samedi 19 novembre dernier dans la salle polyvalente d'Audrix.

Soirée conviviale et musicale autour de 8 soupes confectionnées avec amour et surtout avec légumes... 8 soupes délicieuses ou surprenantes que toutes les personnes présentes ont pu déguster et noter à leur goût.

Deux prix ont pu être offerts :

le prix de la soupe coup de cœur (un baptême de l'air) a été décerné à Nicole CONANGLE.

le prix de la soupe la plus originale (un panier de légumes bio) à Eric SAUVE.

mais les autres auteurs de soupes n'ont pas été oubliés pour autant, un potimarron leur a été décerné.

L'association LAVIKIVA alerte les prochains faiseurs de soupe qu'un concours aura lieu l'année prochaine... toute une saison d'hiver pour vous exercer !!!



Très belle année à tous

LA RECETTE DU BONHEUR

Laisse de côté tous les chiffres non indispensables à ta survie.

Ceci inclut l'âge, le poids, la taille.

Continue de t'instruire...

Ne laisse pas ton cerveau inoccupé, un mental inutilisé est l'officine du diable.

Et le nom du diable est Alzheimer !

Ris le plus souvent possible, et surtout de toi-même!

Quand viennent les larmes, accepte, souffre et ... continue d'avancer.

Accueille chaque jour qui se lève comme une opportunité, et pour cela, ose entreprendre.

Laisse tomber la routine, préfère les nouvelles routes aux chemins mille fois empruntés !

Efface le gris de ta vie et allume les couleurs que tu possèdes à l'intérieur.

Exprime tes sentiments pour ne jamais rien perdre des beautés qui t'entourent.

Que ta joie rejaille sur ton entourage et abats les frontières personnelles que le passé t'a imposées.

Mais, rappelle-toi : l'unique personne qui t'accompagne toute la vie, c'est toi-même.

Sois vivant dans tout ce que tu fais !

Entoure-toi de tout ce que tu aimes : famille, animaux, souvenirs, musique, plantes, un hobby... tout ce que tu veux...

Ton foyer est ton refuge, mais n'en deviens pas prisonnier.

Ton meilleur capital, la santé.

Profites-en, si elle est bonne ne la détruis pas, si elle ne l'est pas, ne l'abîme pas davantage.

Sors dans la rue, visite une ville ou un pays étranger, mais ne t'attarde pas sur les mauvais souvenirs.

Il y a des êtres qui font d'un soleil une simple tache jaune, mais il y en a aussi qui font d'une simple tache jaune, un véritable soleil.

Pablo PICASSO

MORESCAROLE

ATELIERS DE DANSE MÉDIÉVALE

TOUTS NIVEAUX
POUR TOUTS A
PARTIR DE 12 ANS



VENEZ DÉCOUVRIR LES DANSES DU
MOYEN-ÂGE AVEC CATHERINE
INGRASSIA AUTEUR DU LIVRE/CD
« LA DANSE MÉDIÉVALE »

CONTACT : 06 20 71 81 20
06 11 99 06 72

morescarole@wanadoo.fr

TOUTS LES PREMIERS
SAMEDI DU MOIS DE
14H30 A 17H30

SALLE MORESCAROLE
LE BOURG 24260 AUDRIX



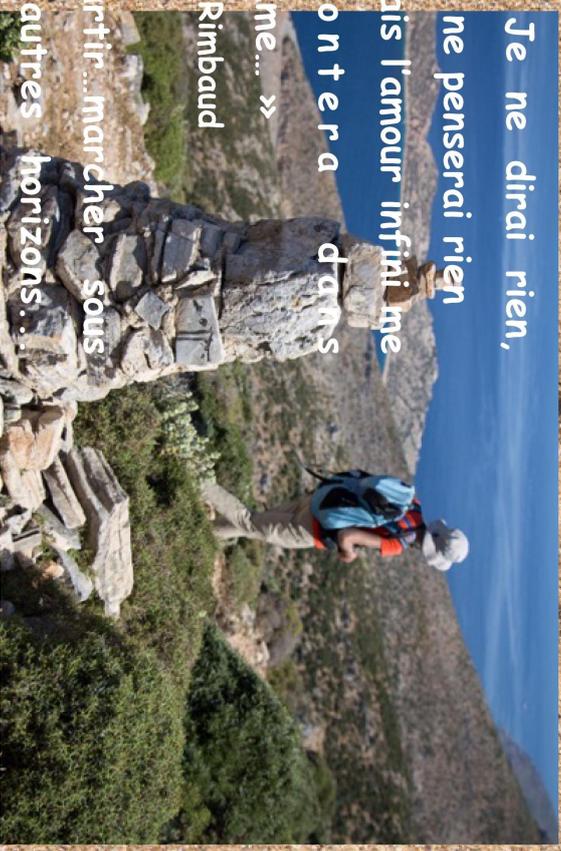
Ne pas fêter sur la voie publique

Marche et qi gong
séjour de ressourcement

« Je ne dirai rien,
je ne penserai rien
mais l'amour infini me
montera dans
l'âme... »

A. Rimbaud

Partir... marcher sous
d'autres horizons...



dans un lieu de toute
beauté et cheminer
pas à pas, au rythme
de notre souffle

15 Mai -
25 Mai 2017

Marie Christine Hamon

06 75 92 62 43

qi.gong.stage@gmail.com

GRÈCE

Autres stages nous retrouver sur qi-gong-stage.fr



Assemblée Générale

Le 23 avril 2016 s'est déroulée la 1ère assemblée générale de l'association. Nous étions 10 dont deux personnes désireuses d'habiter sur le terrain.

Nous avons parcouru les étapes importantes vécues par « Echanges et Vie » : Création du Comité de pilotage le 20 mars 2014 ; création de l'association le 12 juillet 2014 ; balisage du terrain ; visite de deux architectes dont un effectuée, gracieusement, une étude de faisabilité avec plans ; rencontre et proposition d'un maître d'œuvre ; des rencontres avec un conseiller juridique ; un dépliant d'appel pour le financement d'une étude plus élaborée ; un concert pour récolter des fonds ; un bilan financier positif qui nous permet d'envisager une 2^{ème} étude d'architecte.



Depuis juin 2016, une nouvelle association s'est installée sur la commune d'Audrix à la Baronnie. Il s'agit de l'Arche d'Abraham, association de protection animale créée il y a 3 ans par Catherine Abraham. Elle a pour vocation de combler un vide en se préoccupant des abandons des nouveaux animaux de compagnie tels que lapins nains, hamsters, cochons d'inde, chinchillas, gerbilles, oiseaux exotiques, poissons, tortues, cochon vietnamien, etc... Ces animaux sont proposés à l'adoption lorsque cela est possible.

Une fois le grand chambardement de l'arrivée passé, il a fallu travailler au confort de nos petits protégés : aménagement d'un parc pour les tortues, des volières, du local pour les rongeurs, etc... inutile de préciser qu'il s'agit de travaux de longue haleine qui s'adaptent aux spécificités de chaque espèce.

De plus, l'Arche d'Abraham recueille des lapins de chair sauvés d'élevages, ainsi que des lots de

Echanges et Vie

association loi de 1901 :

Le chant de la Source lieu dit Lesquillerie, 24260 Audrix

Créée en vue de réaliser, sur la commune d'Audrix, un habitat groupé et solidaire pour Seniors désireux de s'intéresser à la dimension spirituelle et à la qualité de leur vie, l'association « Echanges et Vie » poursuit ses démarches.

Démarches en cours...

Une architecte est déjà venue deux fois sur le terrain. Nous attendons ses propositions. Il semble que nous nous orientons vers la construction de maisonnettes jumelées. Les désirs de superficie varient selon les personnes intéressées, l'espace sur le terrain aura le dernier mot !

Le samedi 30 juillet dernier, une association culturelle locale a proposé à Catherine de donner un concert au profit du projet. Cette soirée poético-musicale avec des « chansons au fil de la Vie... ! » a eu lieu au château de Veyrignac.

volailles de réforme : poules de la race des « cous nus », pintades, coqs,... Ils ne font que transiter quelques jours dans nos locaux avant de rejoindre leurs nouveaux foyers pour une vie plus respectueuse d'animaux reconnus comme « êtres sensibles », capables de ressentir la peur, la douleur, le bien être, la confiance.

L'association a vu arriver également une jument, victime d'un dégât collatéral d'une séparation, ainsi que deux ânesses dont la propriétaire est partie en maison de retraite. A chaque fois, ce sont des histoires individuelles qui ont pour dénominateur commun la détresse et l'angoisse.

L'Arche d'Abraham existe grâce aux adhésions de ses membres (20 euros par an), aux dons d'argent ou de matériel (cages, piquets, grillage, nourriture pour animaux). Des collectes sont régulièrement organisées et permettent de faire connaître notre action. Des entreprises nous soutiennent et nous remercions Intermarché (Le Bugue), Carrefour Market (Siorac) et Jardiland (Bergerac).

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement. N'hésitez pas. 05533134390.

Catherine ABRAHAM

> Libres propos

> *Je ne sais pas où on va, mais on y va*

Samedi 23 juillet 2016, renaissait sur les terres d'Audrix, un animal jadis disparu, un animal symboliquement associé à l'histoire de notre vie. Un majestueux mammouth est apparu, et les prodigieux artistes à l'origine de sa conception, lui ont offert une grâce retrouvée, grâce à un solide squelette en bois et une chair de paille. Son regard bienveillant scrutait dignement l'horizon qui se propageait devant nous, mariant avec bonheur le vert du paysage et le bleu d'un ciel limpide.

Invité par ce moment magique, mon esprit s'évadait vers un passé lointain, où ce mammouth peuplait notre espace, ne se doutant pas qu'il deviendrait le symbole des espèces disparues sur notre vaillante terre. C'est alors que le bip rageur de mon téléphone portable me rattrapa dans ce vol à la recherche d'un espace perdu.

Google maps me conviait alors à mettre la photo du bel animal que j'avais prise il y a quelques minutes sur le site du restaurant du bourg de notre village. Surpris, toujours étonné par les nouvelles technologies, je regardais de près cette intrusion dans mon espace de liberté. Ma photo était restée dans ma bibliothèque d'une collection d'images personnelles, je ne l'avais pas partagée sur un réseau. Quelqu'un était bien venu dans mon univers. Il était habilement entré par effraction dans ma vie privée, m'avait « géolocalisé », et me proposait de diffuser cette image. Ce n'était pas le fait du partage de cette photo qui me révolta, car je n'avais en soi aucune propriété et je ne pouvais que remercier les artistes et toutes les personnes ayant conduit ce projet audacieux de construire une telle œuvre. C'était l'acte proprement dit de pénétrer à l'intérieur de ma vie comme si j'étais un système ouvert ; une forme de viol autorisée

car qui pourrait s'opposer à la liberté du partage, et qui plus est avec mon autorisation, dont je n'ai d'ailleurs pas donné suite.

Google qui pense aussi à l'immortalité de l'espèce humaine, voulait peut être sur sa carte immortaliser l'image ?

Cet agréable et charmant restaurant aurait peut-être désiré coller son image à celle de ce mammouth,

prodiguant une dynamique de marketing : « Le mammouth est de retour, il écrase les prix ! », pour reprendre un slogan d'une ancienne chaîne de distribution, autre espèce disparue durant l'ère de la concurrence.

Alors, j'ai envoyé la photo à tous mes amis et j'ai décidé de croquer cet article pour célébrer dignement ma liberté de faire ce que je voulais faire. A la hauteur, plutôt à la longueur de la taille des défenses du mammouth, j'ai ainsi sorti mes propres défenses face à

l'envahisseur voleur de ma pensée pour lui rappeler que les nouvelles technologies pourront être les outils de ma propre liberté d'agir, et non pas les instruments d'une pensée qui s'affranchirait de ma liberté, et commandant alors mon libre arbitre.

Oui le mammouth est de retour, il écrase les prix des œuvres éphémères pour l'éternité.

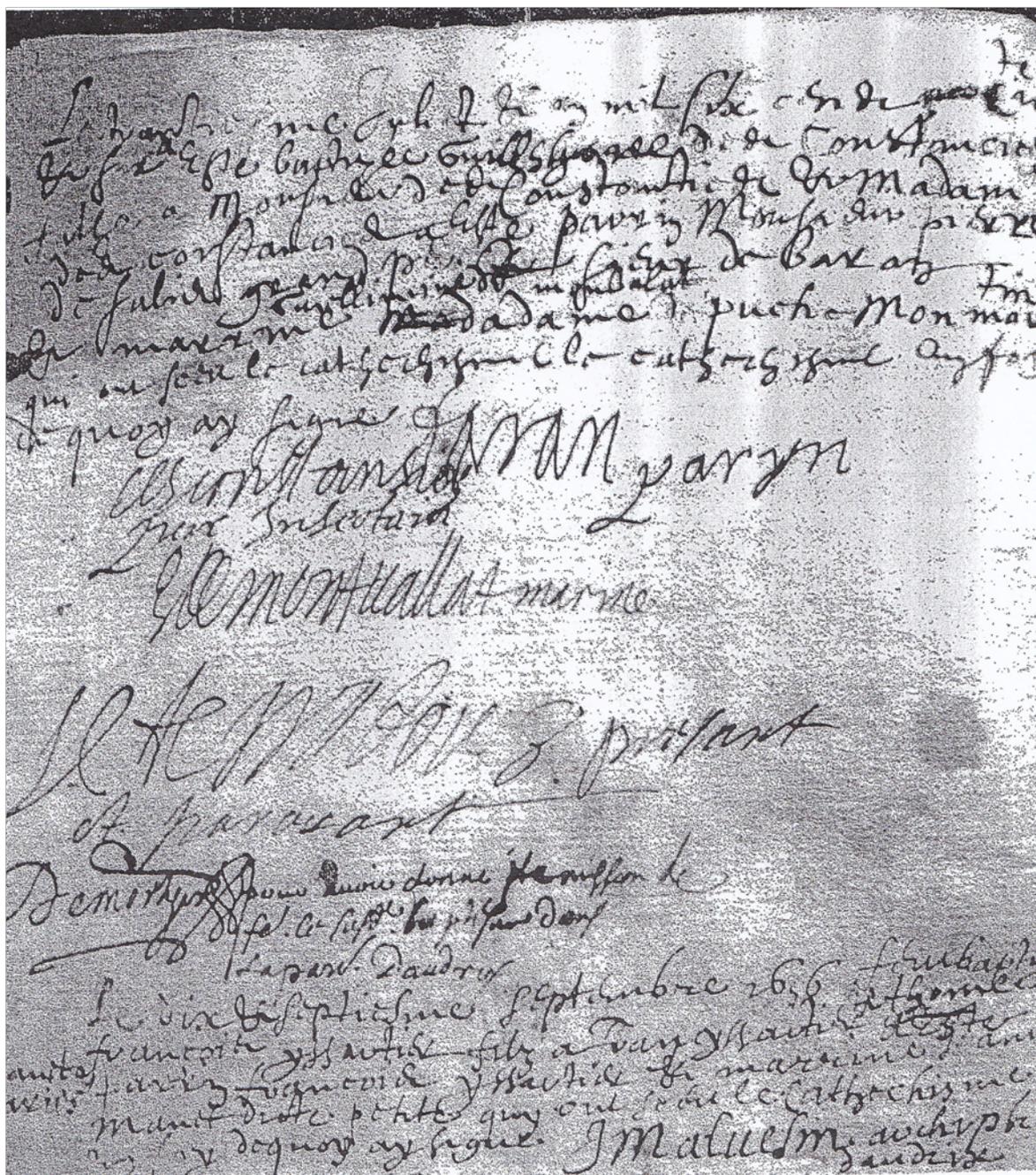
Je ne sais pas où on va , mais on y a , sous un soleil de plomb, l'âge de glace était bien présent dans cette fin d'après-midi ensoleillée, surtout dans les verres prévues pour l'inauguration.

James Chatenoud

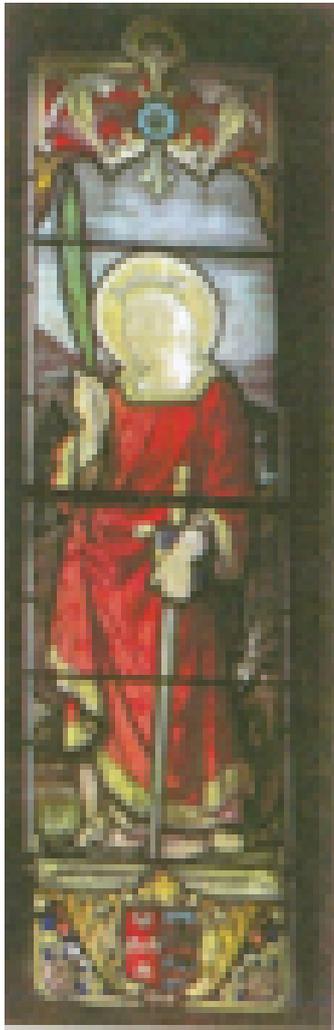


> *Un baptême historique à Audrix au XVIIème siècle*

Nous avons remarqué dans les registres paroissiaux d'Audrix, aux Archives départementales de la Dordogne, des déclarations de baptême un peu particulières. Il s'agit d'enfants nouveaux nés provenant d'une paroisse voisine « qu'on leur avait apporté à cause de mauvais temps ». Il y avait aussi parfois des questions de prestige : des familles de notables qui souhaitaient que le nouveau-né soit baptisé par l'Archiprêtre.



Un acte peu banal presque illisible est ainsi rédigé : « Le 30 avril 1656 a esté baptisé Guilhemine des Constancies fille à Monsieur des Constancies et à Madame des Constancies , a esté parrain Monsieur Pierre de Salis, grand père sieur de Baran, Marraine Guilhemine de Montalut Madame de Puech Monmartin » suite illisible plus signature parrain et marraine et témoins. Cette page contient un autre acte non signé par les intéressés pour ne savoir. Seul Maluesin archiprêtre d'Audrix signe pour les deux actes. Il est très important de connaître l'identité exacte de ces personnes telles qu'elles auraient dû être énoncées ainsi dans l'acte : Le 30 avril 1656 a été baptisée ³¹ Guilhemine fille naturelle et légitime de Jacques de Salis seigneur de La Batut et des Constancies et de Clémence de la Pleinie de Puymartin.



L'enfant appartient à la famille des de Salis qui étaient les seigneurs de La Batut au Moyen Âge. Le père de Guilhelmine, Jacques de Salis a épousé en 1650 Clémence de la Pleinie de Puymartin.

Le grand père Pierre de Salis sieur de Baran a épousé sa voisine des Constancies, Marie Pradoux le 4 août 1614. Ainsi La Batut a Saint Chamassy et les Constancies au Coux se trouvent réunis dans un même domaine. Guilhelmine a un frère Henry de Salis (1660-1738) dernier comte de La Batut de cette lignée. Il avait épousé Catherine Pasquier de Bussy et était mort sans postérité. Sa vie à la cour de Louis XIV avait contribué à dissiper une partie de ses biens. Sa famille a fait tout son possible pour sauver son patrimoine.

Le 6 mai 1681 Guilhelmine de Salis épouse David de la Borie, sieur du Breuïh, capitaine au régiment de Noailles, fils cadet du seigneur de Campagne. Dans l'église de Saint Chamassy le seul vitrail ancien dédié à Sainte Catherine situé sur le collatéral nord rappelle cet heureux évènement confirmé par le blason entrelacé des de Salis et de La Borie. Ils sont les fondateurs de la dynastie de la Borie de La Batut.

Leur fils, Jean de la Borie épouse le 27 septembre 1707, au château de Monsec (Mouzens), Marguerite de Toucheboeuf Clermont. Après le décès de son oncle Henry de Salis en 1738, il est le premier comte de La Batut de cette famille. Guilhelmine continue à gérer ses biens, « la dame du Breuil » qui possédait d'importants vignobles dans ses domaines faisait transporter ses barriques de vin au Bugue dans le chai de Léonard Faure sur la rive droite de la Vézère, quand les eaux étaient « guéables » c'est-à-dire quand l'attelage pouvait traverser la Vézère à gué.

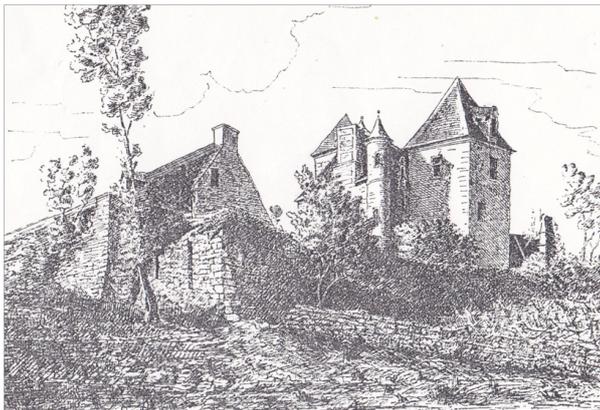


Le 28 septembre 1714, leur fille Jeanne épouse François de Saint Aulaire seigneur de la Rigalle à Villeteureix. Ils habitaient à cette époque le château des Constancies. Le 18 février 1725, les héritiers des Commarque vendent la maison forte du Bos et ses dépendances, attenant au domaine des Constancies à Guilhelmine de Salis et à David de la Borie. L'acte notarié est passé au château des Constancies par devant le notaire royal Issartier à la Péroutasse (Saint Chamassy).

Parmi les six enfants de Jean de La Borie et de Marguerite de Toucheboeuf-Clermont, Anne née en 1708, épouse Guillaume de Lagrange procureur du roi à Sarlat. François, né en 1709, épouse le 26 juin 1742 Anne d'Adhémar du Roc. Ils vont assurer la descendance de la famille de La Borie à La Batut. Ce sont eux qui héritent du château et du domaine de La Batut. Anne et son époux Guillaume de Lagrange héritent du château des Constancies et du domaine du Bos.

Guilhelmine de Salis dame du Breuil est morte centenaire à saint Cyprien le 4 mai 1747 nous dit le Cercle de généalogie. La date de sa mort est bien exacte d'après son acte de décès, mais si l'on compare à son acte de baptême dans l'église d'Audrix le 30 avril 1656, bien que d'un âge avancé ce qui est exceptionnel pour l'époque, elle n'est pas encore centenaire. Veuve de David de La Borie, elle est décédée chez ses petits enfants François de La Borie et Anne d'Adhémar qui habitent alors à Saint Cyprien. On se demande souvent pourquoi les de La Batut habitent de préférence le château des Constancies où se passent les actes de la vie civile notamment les actes notariés, les mariages etc...

Le château de La Batut avait été incendié par ses occupants en 1577 afin d'éviter qu'il ne soit pris par les soldats du seigneur de Fleurac, frère de Galiot de la Tour seigneur de Limeuil, ennemis mortels pendant ces fratricides guerres de religion. Les Constancies « prises d'assault » par le seigneur de Fleurac Jacques de La Tour ne furent pas brûlés mais les meubles furent volés et le château pillé.



Le château de LA BATUT avant sa restauration
(Source : Maison de la Borie – généalogie historique)

La reconstruction du château de La Batut sera longue et il faudra attendre la fin du XIX^{ème} pour voir terminer sa restauration par le vicomte Ferdinand de La Borie de La Batut (1854-1933). Il était magistrat, sénateur et également propriétaire du château de Monbazillac. Le fils de François de La Borie et de Anne d'Adhémar déjà cité est Guillaume de La Borie qui a épousé le 9 octobre 1783 Catherine de Boyer à saint Cyprien. Il vote pour les délégués aux Etats Généraux en 1789 en tant que seigneur de La Batut, la Mélonie, Les Grèzes, Ladière, Le Roc, Lavauronne, Lesquillerie et autres places.. Son fils, Géraud de La Borie (1787-1868) est maire de Saint Chamassy de 1811 à 1827, il épouse le 4 septembre 1813 Madeleine Lisé Lafon du Cluzeau. Parmi leurs enfants :

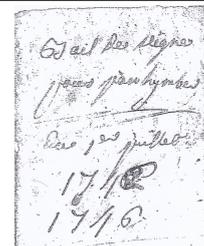
Edmond de La Borie de La Batut (1818-1879) épouse le 30 septembre 1839 Rose de Vassal du Marais (Saint Chamassy) et Armand né en 1822 épouse le 8 avril 1851 au château de Monbazillac Sophie Marguerite Eyma. Ils sont les parents du sénateur de La Batut. La branche du Marais continue avec le général René de La Borie de La Batut (1842-1927) qui épouse le 22 décembre 1872 Edith Marie Picot de Moras d'Aligny (1854-1920), son frère Roger de la Borie baron de La Batut épouse en 1878 Mademoiselle Preux. Les enfants du général de La Batut sont Edmée de La Borie de La Batut (1873-1962) qui épouse l'Amiral Dartige du Fournet (1856-1940) le 19 avril 1882. Il est le sauveur de 4000 arméniens voués au génocide par l'armée turque en 1915. La deuxième fille du général de La Batut est Jacqueline de La Borie (1877-1960) épouse du Colonel André Desbois dont le fils officier de liaison de l'A.S. pendant l'occupation est tué à Fontainebleau en août 1944. Le général a aussi un fils qui suivra la tradition de sa famille en servant dans l'armée comme son ancêtre du XVII^{ème} David de La Borie se conformant ainsi à la belle devise latine de sa famille : « ecclesia, scuto, toga ». Il s'agit du colonel Ulrich de La Borie de la Batut (1880-1963) chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre qui épousa Théodora Pauline de Boysseuilh. Les descendants de cette grande famille habitent dans la région et ils résident dans de vieilles demeures historiques.

Bibliographie

- Dictionnaire biographique du Périgord par *Guy Penaud* - Editions Fanlac 1999
- Le Périgord des maisons fores par *J.M. Belingard, Jacques Lagrange, Pierre Pommarede* - Editions pilote 24
- Campagne en Périgord des origines à la fin du XV^e siècle par *Jean Bouchereau* - Bulletin S.H.A.P. Tome XCVIII 1971
- Campagne en Périgord. Un petit village, une histoire... par *Thierry Peraro* - P.L.B Editeur 2016
- Le Coux et Bigaroque par *Miton Gossare* - Editions PLB 1993
- St Cyprien, sa plaine, ses côtes par *A Sadouillet-Perrin* - Le Roc de Bourzac 1987
- Armorial de la noblesse du Périgord par *Froidefond de Boulazac* - Laffite Reprints 1976
- Histoire généalogique des Pairs de France (Abzac, Commarque, Vassal) par de *Coucelles*
- Généalogie historique de la maison de La Borie par le *baron Roger de La Batut* - Paris - H. Oudin Libraire - Editeur 1886
- Notes généalogiques et historiques sur la famille de Salis de La Batut *communiquées à l'auteur en 1958 par le colonel Ulrich de La Borie de La Batut*
- Le Périgord, de l'aiguère au zinzolin *Monique Bourges-Audivert* - Editions du Perce Oreille 2015 (Guilhelmine de Salis page 188)
- Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord Tome CXLII 2015 (*trois faits d'armes de Louis Dartige du Fournet officier de marine par Brigitte et Gilles Deluc*)

L'amiral Dartige du Fournet (1856-1940) repose dans le cimetière de Saint Chamassy à côté de son épouse née de La Borie de La Batut. L'amiral est le sauveur de 4000 arméniens voués au génocide par l'armée turque

> Bail des Vignes pour Jean Hymbert ce 1er juillet 1746



*nous soussignés Catherine Fauvel veuve de Joseph
 Issartier notaire royal et Jean Baptiste Issartier, mère et
 fils donnons conjointement à Jean Hymbert d'Audrix -
 Voiturier deux pièces de vignes l'une située à
 Peyrebrune de la contenance d'environ deux
 quartonnées (1) et l'autre située dans notre tènement
 (2) de la Perroutasse proche du chemin du Bugue à
 Bigaroque (3) qui est contiguë à celle que le métayer de
 Bonnemort fait valoir de la contenance d'environ demi
 quartonnée, à travailler - (mot illisible) - deux pièces de
 vigne à moitié profit à condition qu'il y donnera les
 façons requises et accoutumées en temps propre et en
 saison qu'il les taillera eût égard aux terrains sans lui
 donner trop ou trop peu de force qu'il coupera toute la
 vendange qui s'y recueillera et la rendra propre à
 mettre dans la cuve qu'il aura soin des haies qui
 l'environnent et relèvera les murailles qui sont autour
 eût égard à sa contenance enfin qu'il travaillera les
 dites vignes en bon père de famille et comme si elles
 lui appartenait en propre sans qu'il puisse couper
 ni (mot illisible) pas un arbre s'il y en a sans notre
 consentement lui donnant seulement tout et entier
 sarment qui se recueillera dans les dites vignes nous
 n'en prétendant pas une portion et ce pour le temps et
 espace de vingt et neuf années toujours aux conditions
 sus dites nous réservant que s'il ne les accomplissait
 pas de pouvoir les lui ôter quand bon nous semblerait
 pas une formalité de justice ni enquête de trop de
 travail voulant être nous mêmes les juges fait à la
 perroutasse le premier juillet mille sept cent quarante et
 six et pour bonne forme aux présentes les avons
 signés.*

Nous soussignés Catherine Fauvel veuve de Joseph
 Issartier notaire royal et Jean Baptiste Issartier, mère et
 fils donnons conjointement à Jean Hymbert d'Audrix,
 voiturier deux pièces de vigne l'une située à
 Peyrebrune de la contenance d'environ deux
 quartonnées (1) et l'autre située dans notre tènement
 (2) de la Perroutasse proche du chemin du Bugue à
 Bigaroque (3) qui est contiguë à celle que le métayer de
 Bonnemort fait valoir de la contenance d'environ demi
 quartonnée, à travailler - (mot illisible) - deux pièces de
 vigne à moitié profit à condition qu'il y donnera les
 façons requises et accoutumées en temps propre et en
 saison qu'il les taillera eût égard aux terrains sans lui
 donner trop ou trop peu de force qu'il coupera toute la
 vendange qui s'y recueillera et la rendra propre à
 mettre dans la cuve qu'il aura soin des haies qui
 l'environnent et relèvera les murailles qui sont autour
 eût égard à sa contenance enfin qu'il travaillera les
 dites vignes en bon père de famille et comme si elles
 lui appartenait en propre sans qu'il puisse couper
 ni (mot illisible) pas un arbre s'il y en a sans notre
 consentement lui donnant seulement tout et entier
 sarment qui se recueillera dans les dites vignes nous
 n'en prétendant pas une portion et ce pour le temps et
 espace de vingt et neuf années toujours aux conditions
 sus dites nous réservant que s'il ne les accomplissait
 pas de pouvoir les lui ôter quand bon nous semblerait
 pas une formalité de justice ni enquête de trop de
 travail voulant être nous mêmes les juges fait à la
 perroutasse le premier juillet mille sept cent quarante et
 six et pour bonne forme aux présentes les avons
 signés.

Catherine Fauvel

J. Issartier

(1) **Quartonnée** (occitan quartonada « cartounado » de quarton ancienne mesure agraire) - terre qui peut être ensemencée en grain, avec un quarton. D'où variable selon la région ! (terrain plus ou moins productif !)

(2) **Tènement** (de tenir) terre « tenue » moyennant redevance.

(3) Nom ancien de la route actuelle de Bonnemort vers Saint Chamassy

Le texte Bail des vignes a été trouvé par Mr Régis ALIX dans des papiers familiaux.

Nous le remercions de nous l'avoir confié.

Personnellement, j'ai conservé mot à mot la forme du XVIII^e siècle, me contentant après déchiffrement (!) de transcrire ce pittoresque bail, en utilisant l'orthographe d'aujourd'hui.

Remarquez, sur l'original, la forme des lettres et le manque total, non seulement de paragraphes, mais de ponctuation. Le texte se déroule du début à la fin... sans respiration.

Mais notez que Catherine Fauvel et J.B Issartier femme et fils de notaire savaient écrire, ce qui était rare à l'époque.

Andrée Teilhaud

Et si l'on parlait vigne ?

Au temps des vendanges et du vin de pays.

Beaucoup encore parmi nous se souviennent d'avoir fait les vendanges, vécu « la fête des vendanges » devrait-on dire !

Après s'être assuré de la maturité des raisins, selon le temps, on « parlementait » entre voisins pour décider du programme. Les propriétaires avaient soigneusement préparé la futaille mais chaque invité (voisins ou amis) apportait en général son panier et son sécateur. Il y avait les habitués !

L'équipe de vendangeurs se présentait au matin dit et personne n'aurait volontiers manqué ce jour !



Dans quelques propriétés, une journée de travail ne suffisait pas d'autant que les parcelles de vignes, plantées au bon endroit, étaient souvent distantes.

Je ne décrirai pas ici le détail des opérations successives, rappelons seulement que comme pour les battages, il y avait des « spécialistes » tels les coupeurs et les videurs de panier : « Panier plein ! panier plein ! ». Passant par la comporte, la vendange était hissée sur la charrette (plus tard sur la remorque du tracteur) vers la cave (le chai).

Pendant ce temps les cuisinières s'affairaient à la cheminée ou au fourneau.

Il fallait tenir sa réputation ! On aimait se redire quels plats on savourait dans telle maison, habituellement. « Ah ! le lapin de Madame X et les tartes de Madame Y ! » Etc....

Si la vigne n'était pas trop éloignée, les enfants apportaient de quoi se rafraîchir, à moins que la boisson n'ait pu être gardée dans une source proche...

Le travail de la cueillette était sérieux et contrôlé, les consignes étaient données du départ des rangs selon les variétés. Attention à ne pas faire tomber les grains de raisins !

Mais on riait beaucoup ! Aller vendanger était pour les jeunes une occasion de se rencontrer, de mieux se connaître.

Autour de la table dressée dans la cour que de chants et de plaisanteries !

Dans les années d'après guerre le vin de nos coteaux comptait encore et si certains avaient juste leur production, le petit vin de pays en surplus était apprécié. On venait l'acheter du Bugue, du Buisson et, plus tard, des gens qui l'avaient connu en vacances, revenaient, à l'occasion, en chercher !

Le tonneau utilisé dans notre secteur était essentiellement « la barrique bordelaise » de 225 litres.

En produire vingt-cinq barriques, dans les années cinquante était courant et ... honorable.

Il y avait toujours une bouteille de vin sur la table, aux repas quotidiens. Les enfants étaient fiers d'être autorisés à aller à la cave sombre, où trônait sa majesté la cuve.

Il fallait repérer le robinet de la barrique « en perce ».

Attention la mousse parfumée arrive ! Ne pas faire déborder !

Les hommes buvaient le plus souvent le vin pur et faisaient « chabrôt », (ou chabrol) en versant quelques cuillerées de vin dans un reste de bouillon au fond de l'assiette à calotte.

Les femmes, pour la plupart, ajoutaient de l'eau à un doigt de vin dans leur verre. C'était une « piquette » !

Et personne, par grande chaleur ne dédaignait le « trempil ».

Si le « chabrôt » exhalait les arômes du vin et réchauffait les travailleurs épuisés, le « trempil » à l'inverse rafraîchissait par les étés torrides.

C'était un mélange de vin sucré étendu de plus ou moins d'eau, dans lequel on trempait du pain dur pour se désaltérer.

Et l'hiver on ne négligeait pas le vin chaud sucré, aromatisé de cannelle, de girofle ou d'écorces d'orange. Il cuisait longuement devant l'âtre et accompagnait la dégustation des birols » (les châtaignes grillées).

Et qui n'offrait « un verre de rouge » au facteur ... par exemple, au marchand de bestiaux...

On a encore connu récemment des vendanges à Gravard, à la Cépède...

Si c'est un temps révolu, pour diverses raisons, l'histoire de la vigne chez nous ne manque pas d'intérêt.

Il semble qu'elle ait été cultivée même modestement, depuis longtemps dans notre secteur et que, dans chaque ferme, comme on avait quelques moutons, on avait sa vigne au bon endroit caillouteux, ensoleillé, protégé.

« Le bail des vignes »

M. Régis Alix nous a déjà fait connaître ce texte dans le N° 2 du 6 juillet 2002 « La vie à Audrix ». Il l'avait découvert dans des papiers de famille et il nous autorise à le reprendre.

Ce document date du 1^{er} juillet 1746.

Le fils et l'épouse de Joseph Issartier, notaire royal à la Perroulasse (St Chamassy), est décédé. Les héritiers vont louer les vignes du domaine à Jean Hymbert, d'Audrix.

Lisez-le ! Il est la preuve de l'existence de vignes à Bonnemort et à la Perroulasse, confiées à fermage et avec quelle rigueur et précision des clauses.

Si l'on revient à « notre temps des vendanges » on peut légitimement penser qu'il y avait à Audrix et autour, de belles pièces viticoles, à la fois vigne et verger (pêchers, pommiers, pruniers, cerisiers).

Vigne et fruitiers s'apportaient une aide mutuelle qui les enrichissait !

Certains peuvent se souvenir de la magnifique vigne de M. Saulière, sur tout l'espace entre la route d'Audrix et le chemin de la Servantie.

Mais c'était une résurrection !

Le temps du phylloxéra :

En effet dans les années 1860 les vignes se mirent à dépérir. Une étude devait montrer que les racines étaient détruites par un insecte - le phylloxéra - probablement importé d'Amérique par des plants. Mais, si là-bas, il s'attaquait aux feuilles (gale) ici, en France, l'espèce « s'en prenait » aux racines et aucun traitement ne put réussir à éviter la catastrophe.

« Le préjudice fut jugé à l'époque de plusieurs milliards » nous dit le Larousse.

La seule solution consista à greffer des vignes françaises sur des boutures américaines.

Très peu de plants français directs survécurent. Des régions entières furent ruinées et l'on comprend que la production avec ces nouveaux ceps fut difficile et longue à se rétablir.

Nous savons que les vignes disparurent, pour d'autres raisons, à notre époque et qu'un vignoble a été replanté à Domme, voici une vingtaine d'années. « Les amis du vin du Pays de Domme » ont publié une brochure très intéressante où sont recensés les résultats obtenus vers 1900 (soit une quarantaine d'années après l'invasion du phylloxéra), sur « l'Arrondissement de Sarlat »

Cet arrondissement présentait, avant l'invasion phylloxérique, de nombreux vignobles. Quelques-uns ont été reconstitués en cépages de choix : cabernet, merlot, côte rouge, castets, gamay, pour les rouges, greffés sur américains ; d'autres, surtout chez les paysans, sont complantés en grande partie en jacquez, herbemont, noah et autres producteurs directs hybrides parmi lesquels le 4401 Couderc réussit fort bien ; ou ils présentent greffés les cépages d'autrefois cot vert (malbec), colombard, périgord, etc...

Les vins rouges récoltés dans les crus bien encépagés sur des ceps adultes ont, avec une belle couleur, du corps et de l'agrément. Quelques uns constituent, comme autrefois, d'excellents vins d'opération, et leur qualité grandira au fur et à mesure que les vignes seront plus âgées. Nous les trouvons surtout dans le canton de Domme. Ces vins rouges se vendent en primeur, selon les années et selon les crus, de 220 à 340 francs logés, mais l'usage le plus fréquent est de les vendre nus 40 à 75 francs la barrique.

Les vins blancs sont moins importants que les vins rouges. Ils sont le plus souvent produits par la folle blanche, un peu de sémillon, de sauvignon, de muscadelle. Ce sont des vins secs, assez agréables dans les crus bien encépagés, où ils obtiennent une faveur sur le prix des vins rouges.

*Extrait de : LA VIGNE en Dordogne vers 1900
Arrondissement de SARLAT*

Dans l'opuscule sont notés, canton par canton, commune par commune le nombre de tonneaux produits, à partir de 5.

On constate aisément que ceux qui obtiennent un bon niveau de production (en vin rouge surtout) sont des propriétaires de châteaux ou domaines.

Beaucoup de producteurs moyens, « les paysans » auxquels le vin avait donné une certaine aisance ne purent pas remonter pendant longtemps : au moins ¼ de siècle !

Prenons quelques exemples :

- Le canton de Domme souffrit particulièrement, ses vins appréciés étaient « expédiés en Auvergne, Limousin, Paris ou dans le Nord »

« Au début de la reconstitution des vignobles phylloxérés, beaucoup de propriétaires ont planté le jacquez, l'herbemont, l'othello (...) mais la plupart d'entre eux recherchent « la production des vins de coupage, corsés et colorés » qui avaient fait la grande réputation des vins de Domme. Ils espèrent arriver à doubler leur production. Le maximum, alors dans la commune est de 25 tonneaux au château de Giversac. »

« Daglan avait autrefois une foire aux vins très importante » nous dit-on.

Certains vins étaient avant le désastre, recherchés pour « leur finesse et leur bouquet » et l'on tente d'améliorer la qualité par « la plantation des cépages fins de la gironde ».

En 1900 donc, à Daglan on compte encore (ou déjà) 15 producteurs pour 5 à 25 tonneaux, mais une centaine de paysans obtiennent 1 à 5 tonneaux !

Toujours dans le Canton de Domme je relève quelques cas assez extraordinaires.

A Cénac et St Julien on compte 100 tonneaux de vin rouge et 30 de vin blanc au château de Costecalve.

« Le vignoble de 25ha est franco-américain (gamay, beaujolais des anciennes variétés du pays ». On répertorie 24 viticultures, plus 120 autres qui produisent de 1 à 5 tonneaux !

Et le commentateur optimiste estime que Cénac va produire plus de 1000 t dans 2 ans !

Voyons dans les cantons voisins :

Au Canton de Belvès on peut noter déjà :

- 90 t en vin rouge et 10 en vin blanc au château de Marcousin à St Germain de Belvès, 10 t à Doissat, 15 à Sagelat, 12 à St Amand.

On signale que la propriété de Marcousin a été plantée sur 20 ha de coteaux en vignes greffées (cabernet, cabernet sauvignon, merlot, Castets, malbec)

« 3000 pieds de vieilles vignes françaises ont pu être conservées malgré l'invasion du phylloxéra »
« Le vignoble est couvert d'arbres fruitiers de toute espèce, notamment 2000 pruniers d'ente »
Il peut être donné en exemple dans sa région !

Dans le Canton de Montignac, c'est le château de Rouffignac qui bat le record de reconstitution du vignoble avec 125 t en vin rouge et 20 en vin blanc pour 22 ha de vignes.

« Vin fin de goût nous dit-on et d'une jolie couleur »

Le viticulteur reçut de nombreuses distinctions...

Rapprochons nous :

Canton du Bugue : la surprise est au domaine du château de Fleurac qui est, nous dit-on avec 35 ha en production « un des plus beaux vignobles de la Dordogne » avec autour de 1900 = 180t en vin rouge et 20 en vin blanc.

Mais nous arrivons du Canton de Saint Cyprien

On tourne difficilement autour de 10t en rouge avec 50t, tout de même au château de Monrecours à St Vincent de Cosse.

(Mais qu'en était-il avant ?)

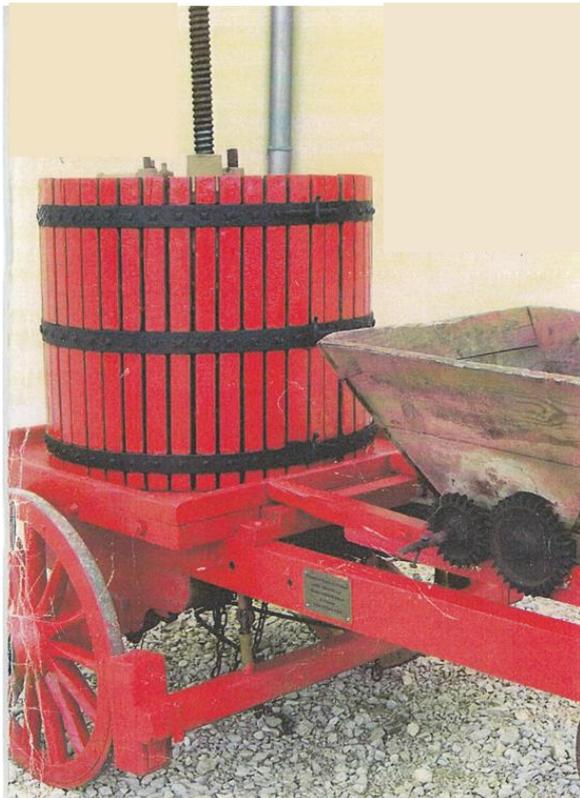
Quoi qu'il en soit, « notre » Audrix ne figure pas ce qui montre que si une nouvelle production a pu se mettre en route, elle est inférieure à 5 t. La commune de St Chamassy, par contre, est mentionnée modestement avec 15t au château de La Batut, 8 au château du Marais et à la Queyzie ainsi qu'au bourg et au Luc.

Et aujourd'hui ?

Nous savons que Domme a fait revivre un vignoble dont le vin est apprécié, de même celui du domaine de La Vitrolle à Limeuil.

Aux Plantes (Commune de St Cyprien) « une petite exploitation viticole » La voie Blanche produit des vins reconnus et originaux »

Qui n'aime « chez nous » sa vieille treille bien entretenue et à Audrix, comme ailleurs sans doute, quel bonheur de planter quelques rangs de vigne en vue de se régaler de raisin de table ou de faire au jus de raisin ?



Mais savez-vous que nous avons aussi notre « vignoble » ?
« La cave le Petit Pigeonnier » : un viticulteur hollandais installé depuis une vingtaine d'années a créé sa première parcelle à la Perroutasse St Chamassy dans le secteur évoqué par « le Bail des vignes » justement !

Il a une deuxième parcelle à la Plaine de la Terrasse (Le Bugue) et la troisième « Terroir de la Baronnie » à Audrix ! Il cultive sa vigne et élève son merlot rouge avec amour et d'autant plus de mérite qu'on avait le droit (jusqu'à l'abrogation de la loi en janvier 2015) de ne planter des vignes qu'à l'emplacement d'une ancienne vigne déclarée. Son vin a obtenu l'appellation « Vin de Pays Périgord Noir » avec IGP (Identification géographiquement protégée).

- Quand je lui ai montré « le bail des vignes » et raconté nos vendanges Pétrus Janmaat, a été pris d'une grande émotion et a exprimé sa joie de poursuivre une œuvre aussi ancienne en ces lieux.

Lorsque vous allez le long de nos vieux chemins, dans les haies, observez la vigne « ensauvagée » qui grimpe, comme une liane au dessus des arbres et témoigne du passé de la vigne chez nous.

> Un peu d'occitan

AUDRIX

A, quò's l'**Aiga** de l'avenc
que petrifica las estatuas

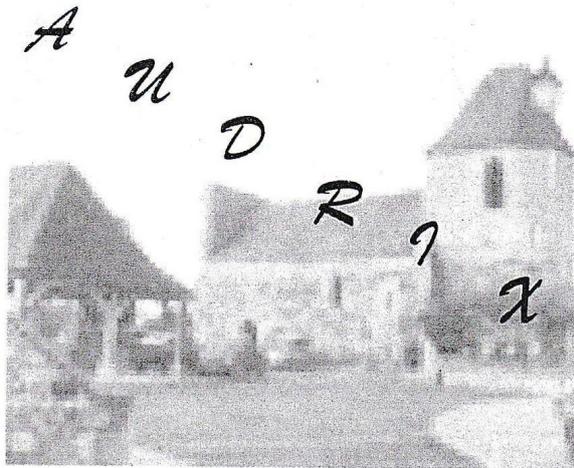
U, quò's **Utilisar** lo monta-davala de l'epòca
per davalar dins l'avenc de Proumeyssac

D, quò's lo **Domicili** del artisan
que fabrica la tòma d'Audrix

R, quò's lo **Randal** que los òmes an talhat
per trobar lo trauc de l'avenc

I, quò's l'**Imatge** brave de la plaça del vilatge
amb son forn de pan a la lenha

X, quò's lo **Xilofòn** del musician
que acompanha lo cantaire
per far dançar los estivants del mercat de nuèit.



A C'est l'eau du gouffre qui pétrifie les statues

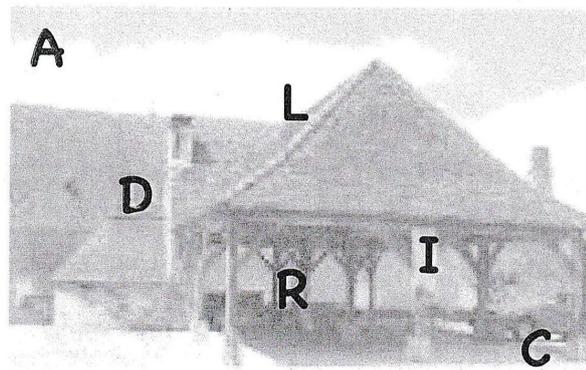
U C'est utiliser l'ascenseur de l'époque pour descendre dans le gouffre de Proumeyssac

D C'est le domicile de l'artisan qui fabrique la tome d'Audrix

R C'est le roncier que les hommes ont coupé pour trouver le Grouffre de Proumeyssac

I C'est la belle image de la place du village avec son four à pain au bois

X C'est le xylophone du musicien qui accompagne le chanteur pour faire danser les estivants au marché de nuit



ALDRIC

A, quò's l'**Ase**
que tira la carreta cargada de
drollets long de la carriera del vilatge per la
passejada de nuèit

L, quò's lo **Lum**
de l'electricitat que fa trelusir
l'avenc de Proumeyssac coma una catedrala

D, quò's los **Dròlles**
del centre d'activitats d'Aldric que se banhan
dins la piscina de la comuna

R, quò's lo **Repais**
dels ancians organisat per la
comuna, en decembre, lo mesma jorn que
lo Nadal dels drollets d'Aldric

I, quò's l'**Invitacion**
de dintrar per manjar que
es facha pel menut peirigordin preparat pel
cap-cosinièr, lo David de l'alberga
medievala

C, quò's los **Ceps**
que se tròban dins los bòscs
a costat de l'estanh del Bos.

A C'est l'âne qui tire la charrette chargée d'enfants le long des rues du village pour la promenade de nuit

L C'est la lumière de l'électricité qui fait briller le Gouffre de Proumeyssac comme une cathédrale

D Ce sont les enfants du centre d'activités d'Audrix qui se baignent dans la piscine de la commune

R C'est le repas des anciens organisé par la commune, le même jour que le Noël des enfants d'Audrix

I C'est l'invitation d'entre pour manger qui est faite par le menu périgourdin préparé par le chef cuisinier David de l'Auberge Médiévale

X Ce sont les cèpes qui se trouvent dans les bois à côté de l'étang du Bos

> Récréation

CONTES ET RIMES

LE VIOLON NOSTALGIQUE

Elle et moi se fut une longue et belle histoire.

Inséparables depuis son adolescence, nous avons parcouru le monde, connu les plus grands orchestres philharmoniques, les salles de concert les plus prestigieuses, les maestros les plus exigeants.

Enfin, elle est devenue « premier violon » !

Quelle consécration ! Quelle joie dans son regard !

Premier violon, c'est elle, mais le violon ... c'est quand même moi ! Eh bien : pas une parole de gratitude, pas un geste de reconnaissance pourtant, j'ai une âme ...

Et nous avons continué notre route. Les moments que je préférais c'était l'intimité de nos répétitions, le calme, moi bien calé contre son cou, et sous la dextérité de ses mains et la précision de son archer, j'allais de frémissements en vibratos, de soupirs en exaltation pour finir souvent dans un sanglot...

Puis un jour ... la mélancolie, l'angoisse peut-être, mais notes n'étaient plus aussi limpides.

Contrariée, elle m'a accroché au mur, telle une relique, un objet de décoration, moi ... un Amati ! J'ai pleuré, mais elle n'a rien vu. Et le lendemain, elle est rentrée avec un nouveau violon : Stradivari, qu'elle l'a appelé ! J'étais au comble du désarroi. Je les voyais travailler ensemble. Ses doigts agiles maîtrisaient parfaitement son nouvel instrument, et ce stradi-machin lui rendait le meilleur, avec une audace incroyable.

J'en étais là de ma tristesse, lorsqu'on a sonné à la porte : une toute jeune fille est entrée. Elle s'est dirigée droit sur moi, m'a décroché du mur, a caressé ma volute, mes hanches, et m'a installé bien calé contre son cou ...

Bernadette FARINA



Claude THUILLIER, Maire de Audrix et les membres du conseil municipal vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année

Mairie de Audrix Le Bourg 24260 Audrix - 05.53.07.23.77 - mairie-audrix@wanadoo.fr

Comité de rédaction
40

Odile BERTHELLET - James CHATENOUD - Michèle CIBERT - Claude THUILLIER - Bernadette FARINA
Mise en page: Laurence NINNIN